

ÉTATS FINANCIERS

→ GROUPE ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA

2018



SOMMAIRE

→ GOUVERNANCE • P2

→ COMPTES SOCIAUX • P5

- États financiers • P6
- Notes Annexes aux comptes sociaux • P9
- Tableau des filiales et participations • P14
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels • P16
- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées • P20
- Résolutions • P21

→ COMPTES CONSOLIDÉS • P24

- Présentation du groupe • P25
- Informations relatives aux parties liées • P27
- États financiers consolidés • P28
- Notes Annexes aux comptes consolidés • P34
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés • P102

GACM SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1 241 034 904,00 euros
RCS STRASBOURG B 352 475 529
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2018

PRÉSIDENT

M. Nicolas THÉRY

VICE – PRÉSIDENT

M. Jean-Pierre BABEL

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par Mme Isabelle OGEE

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle DANTRAS

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric PETITGAND

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par Mme Christine ZANETTI

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc GAUDIN

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Éric CHARPENTIER

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Luc CORTOT

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORMANDIE

représentée par M. Luc CHAMBAUD

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Sylvain BESANCON

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Estelle MALET

ADÉPI

représentée par M. Éric COTTE

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ÎLE-DE-FRANCE

représentée par M. Raphael REBERT

CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par M. Jean-Luc ROBISCHUNG

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ – VIVARAIS

représentée par M. Christophe PLANTAZ

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MÉDITERRANÉEN

représentée par M. Maurice ZIRNHELT

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ANJOU

représentée par Mme Isabelle PITTO

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT

M. Pierre REICHERT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Mme Catherine ALLONAS BARTHE

MEMBRE

M. Daniel BAAL

MEMBRE

M. François MARTIN

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET GROSS-HUGEL

M. Frédéric LUGNIER

Commissaire aux comptes titulaire

Mme Isabelle LABAT-SCHEER

Commissaire aux comptes suppléant

CABINET KPMG SA

Mme Francine MORELLI

Commissaires aux comptes titulaires

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS	6	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	14
Bilan	6		
Compte de résultat	7		
Hors bilan	8	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	16
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	9	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	20
Faits marquants	9		
Principes comptables	9		
Notes sur le bilan	10		
Notes sur le compte de résultat	12	RÉSOLUTIONS	21
Autres informations	13		
Événements postérieurs à la clôture	13		

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1 Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut 31/12/2018	Amort. et prov. dépr.	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	4 283 552	103 526	4 180 026	3 141 220
Créances rattachées à des participations	128		128	133
Autres titres immobilisés				
Prêts	0		0	5 937
Total des immobilisations financières	4 283 680	103 526	4 180 154	3 147 290
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 283 680	103 526	4 180 154	3 147 290
CRÉANCES				
Créances Clients et comptes rattachés	9	9	0	0
État - Associés	80 804		80 804	48 346
Autres	39		39	1 067
Produits à recevoir	4		4	
Total des créances	80 856	9	80 847	49 413
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	272 134		272 134	166 949
Total des valeurs mobilières de placement	272 134	0	272 134	166 949
DISPONIBILITÉS	163		163	59
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0		0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	353 153	9	353 144	216 421
TOTAL ACTIF	4 636 833	103 535	4 533 298	3 363 711

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé 1 241 035 K€)	1 241 035	1 118 793
Prime de fusion	926 784	0
Prime d'apport	1 005 491	1 005 491
Réserve légale	124 103	111 879
Réserve diverse	1 770	1 770
Report à nouveau	734 220	758 889
Résultat de l'exercice	369 424	323 835
Total des capitaux propres	4 402 827	3 320 658
DETTES		
Emprunt et dettes financières diverses	45 500	
Dettes fiscales et associés	84 365	9 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	32 500
Créditeurs divers	606	597
Total des dettes	130 471	43 053
TOTAL PASSIF	4 533 298	3 363 711

1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2018

DÉBIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Services extérieurs	-145	14
Autres services extérieurs	1 844	296
Impôts, taxes et versements assimilés	-5	1
Autres charges	0	0
Total des charges d'exploitation	1 693	311
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	847	333
Différences négatives de change	421	556
Total des charges financières	1 268	888
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	11 603	0
Total des charges exceptionnelles	11 603	0
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	3 911	15 347
TOTAL DES CHARGES	18 475	16 546
Bénéfice	369 423	323 835
TOTAL GÉNÉRAL	387 898	340 381

CRÉDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres produits	26	0
Total des produits d'exploitation	26	0
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS		
Reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles		
Total des reprises sur provisions et amortissements	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	289 622	328 203
Intérêts sur dettes subordonnées	257	267
Revenus des prêts	38	42
Autres produits et intérêts assimilés	28	
Gains de change	0	
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	21 792	11 870
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	311 738	340 381
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	76 134	0
Total des produits exceptionnels	76 134	0
TOTAL DES PRODUITS	387 898	340 381
TOTAL GÉNÉRAL	387 898	340 381

1.3 Hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
1. Engagements reçus	2 000	2 000
Facilités de caisse à court terme accordées BECM	2 000	2 000
2. Engagements donnés	0	0
Autre engagement donné GIE		

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.1 Faits marquants

2.1.1 Fusion GACM / NEA

L'année 2018 a été marquée par la réalisation de l'opération de fusion-absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA), la holding d'assurance du CMNE par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA), suivie de la fusion-absorption des filiales d'assurance vie et non-vie de NEA (ACMN Vie SA et ACMN IARD SA) par les filiales d'assurance vie et non-vie de GACM SA (ACM VIE SA et ACM IARD SA).

Les opérations de fusion des filiales d'assurance ont été approuvées par l'ACPR et leurs agréments publiés dans le Journal Officiel du 27 juin 2018. En outre, la société ACM VIE SA a été agréée pour l'exercice de son activité dans les branches 1 et 2.

La société GACM SA est devenue, en conséquence de l'absorption de NEA, l'actionnaire unique des filiales d'assurance belge et luxembourgeoise de NEA, NELB SA et NELL SA, ainsi que de la filiale luxembourgeoise de réassurance CBPK RÉ SA.

Ces fusions ont permis au GACM de consolider ses positions en France et en Europe, notamment en donnant accès au GACM et ses filiales aux réseaux de distribution du Crédit Mutuel Nord Europe.

Les opérations de fusion ont été réalisées avec un effet rétroactif fiscal et comptable au 1^{er} janvier 2018.

À l'issue de cette fusion :

- NEA a été dissoute de plein droit sans liquidation et l'ensemble de son patrimoine, sans exception ni réserve, a été transféré au GACM ;
- l'actif net apporté au GACM s'est élevé à 1 049 929 363,38 € ;
 - le capital du GACM a été augmenté à hauteur de 122 241 943,50 € et porté à 1 241 034 904 € par l'émission de 7 886 577 actions ;
 - une prime de fusion de 927 687 419,88 €, égale à la différence entre l'actif net apporté et l'augmentation de capital, a été dotée ;
- le total du bilan apporté par NEA au GACM s'est élevé à 1 119 163 319,18 €.

La contribution de NEA dans GACM SA ne modifie pas de façon substantielle les comptes de GACM SA. En conséquence, les comptes comparatifs 2017 n'ont pas fait l'objet d'un pro forma.

2.2 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés et présentés conformément aux normes comptables françaises, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables et en présupposant de la continuité de l'exercice.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.2.1 Comptes de bilan

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont immobilisés à hauteur du prix d'acquisition.

Postérieurement à la date d'acquisition, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.

Ces dépréciations sont le résultat de révisions prudentes des perspectives de résultats futurs de ces filiales. Elles tiennent compte notamment des incertitudes sur l'environnement économique dans la zone euro et des possibles impacts sur l'activité d'assurance dans les pays concernés.

Au cours du 2^d semestre 2018, le GACM SA a cédé ses deux filiales de réassurance luxembourgeoises ACM RÉ SA et CPBK RÉ SA.

2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 État de l'actif immobilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2018
ACM IARD SA	596 250	49 983	0	646 232
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	37 818	62		37 880
ACM NORD IARD SA	24 492		24 492	0
ACM VIE SA	1 638 438	910 646	0	2 549 083
ACM SERVICES SA	7 000			7 000
PROCOURTAGE SAS	762			762
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	30			30
IMMOBILIÈRE ACM SASU	300			300
EURO TVS SAS	577			577
FONCIÈRE MASSÉNA SA	13 775			13 775
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM SA (Belgique)	102 557	104 894		207 451
ICM LIFE SA (Luxembourg)	24 993			24 993
NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG SA (Luxembourg)	0	30 345		30 345
ASTREE SA (Tunisie)	9 110			9 110
RMA SA (Maroc)	220 872			220 872
PARTNERS ASSURANCES SA (Belgique)	19 056	17 787		36 843
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	81			81
ACM RÉ SA (Luxembourg)	65 000		65 000	0
CPBK RÉ SA (Luxembourg)	0	6 603	6 603	0
GACM ESPAÑA SA (Espagne)	268 510			268 510
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada	17 911			17 911
LA PERSONNELLE, Assurances Générales	14 397			14 397
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée	6 996			6 996
DESJARDINS Assurances Générales, inc.	44 267			44 267
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation	58 460		6 889	51 571
DESJARDINS Services d'assurances Générales, inc.	0			0
Sous-total actions ordinaires	3 171 653	1 120 319	102 984	4 188 988
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada	10 503			10 503
LA PERSONNELLE, Assurances Générales	3 315			3 315
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée	5 560			5 560
DESJARDINS Assurances Générales, inc.	12 703			12 703
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation	53 960			53 960
Sous-total actions privilégiées	86 041	0	0	86 041
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada	1 084		39	1 045
LA PERSONNELLE, Assurances Générales	339		12	327
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée	572		21	551
DESJARDINS Assurances Générales, inc.	1 303		47	1 256
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation	5 546		201	5 344
Intérêts courus sur titres subordonnés	133	128	133	128
Sous-total titres subordonnés	8 976	128	453	8 651
Total immobilisations financières	3 266 671	1 120 447	103 438	4 283 680
Prêts	5 934		5 934	0
Intérêts courus sur prêts	3		3	0
Total prêts	5 937	0	5 937	0
Total actif immobilisé	3 272 608	1 120 447	109 375	4 283 680

2.3.2 État des provisions

(en milliers d'euros)	Provisions 01/01/2018	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions 31/12/2018
Provision participation RMA	125 318		21 792	103 526
Sous-total	125 318	0	21 792	103 526
Clients douteux	9			9
Total des provisions pour dépréciations	125 327	0	21 792	103 535

Cette provision tient compte des perspectives de résultats futurs de la filiale. Elle intègre les incertitudes sur l'environnement économique et les possibles impacts sur l'activité d'assurance dans le pays.

2.3.3 Tableau des échéances des créances et dettes

État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2018	À 1 an au plus	À plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	9		9
État - Impôt sur les sociétés	80 804	80 804	
<u>Débiteurs divers :</u>			
- charges à récupérer	17		17
- solde charges locatives	9		9
- appels de fonds versés	13		13
- produits à recevoir	4	4	
Total	80 856	80 808	48

État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2018	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts souscrits auprès de la CFCMNE (*)	45 500	22 750	22 750
État - Impôt sur les sociétés	84 361	84 361	
TVA	4	4	
<u>Autres dettes :</u>			
- clients créditeurs	8		8
- avances locataires	219		219
- divers	4		4
- charges à payer	245	245	
- produits perçus d'avance	129	129	
Total	130 471	107 489	22 982

(*) Il s'agit de 2 prêts bancaires souscrits par ex-NEA pour des montants initiaux de 63 millions d'euros et 50 millions d'euros.

2.3.4 Ventilation et variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	Affectation du résultat 2017	Opérations de fusion	Frais de fusion	Autres mouvements 2018	2018
Capital	1 118 793		122 242			1 241 035
Prime de fusion	0		927 687	-903		926 784
Prime d'apport	1 005 491					1 005 491
Réserve légale	111 879	12 224				124 103
Autres réserves	1 770					1 770
Report à nouveau	758 889	-24 670				734 220
Résultat de l'exercice	323 835	-323 835			369 424	369 424
Total des capitaux propres	3 320 658	-336 280	1 049 929	-903	369 424	4 402 827
Dividendes		336 280				

2.3.5 Le capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2018 de 80 066 768 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Aucune action n'est détenue par la société elle-même, par une de ses filiales ou par une personne agissant en son nom mais pour le compte de ces sociétés.

2.3.6 Les valeurs mobilières de placement

Le total général de ce poste s'élève à 272 134 milliers d'euros.

2.3.7 Les engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2,0 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

2.4 Notes sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice, soit 369 423 milliers d'euros, se décompose ainsi :

• Produits d'exploitation	26
• Reprise sur provisions d'exploitation	0
• Charges d'exploitation	-1 693
• Produits financiers :	0
- comptes-courants associés	
- de participation	289 622
- intérêts sur dettes subordonnées	257
- revenus des prêts	38
- gains de change	0
• Produits nets sur cessions de VMP	0
• Provisions des titres de participation	
- reprises	21 792
- dotations	
• Autres charges financières	-1 268
• Cession d'éléments d'actifs	
- produits des cessions	76 157
- valeurs comptables des éléments cédés	-11 603
• Autres produits exceptionnels	0
• Autres charges exceptionnelles	0
• Autres produits	5
• Impôt sur les sociétés	-3 911

Détail des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs :

- 45 704 milliers d'euros relatifs à la cession d'ACM RÉ SA ;
- 18 827 milliers d'euros relatifs à la cession de CPBK RÉ SA.

2.5 Autres informations

La société n'emploie aucun salarié et ne rémunère aucun de ses administrateurs.

Le rapport de gestion du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est tenu à la disposition du public au siège de la société : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg.

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- MTRL ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM SERVICES SA ;
- PROCOURTAGE SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA.

2.6 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	Montants exprimés en	Capital	Capitaux propres autres que le capital
ACM SERVICES SA	milliers de €	7 000	5 900
ACM IARD SA	milliers de €	201 597	1 832 359
ACM VIE SA	milliers de €	778 371	5 104 244
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	milliers de €	16 422	34 240
GACM ESPAÑA SA (Espagne)	milliers de €	268 510	153
PARTNERS ASSURANCES SA (Belgique)	milliers de €	7 835	19 308
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM SA (Belgique)	milliers de €	29 426 *	180 089 *
EURO TVS SAS	milliers de €	2 238 *	30 487 *
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	milliers de €	320 *	4 129 *
ICM LIFE SA (Luxembourg)	milliers de €	14 717	18 131
NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG SA (Luxembourg)	milliers de €	19 756 *	16 565 *
PROCOURTAGE SAS	milliers de €	800	4 793
IMMOBILIÈRE ACM SASU	milliers de €	300	33
FONCIÈRE MASSÉNA SA	milliers de €	91 431	472 889
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions privilégiées	millions de CAD	130 *	337 *
LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	120 *	40 *
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée (Canada) - Actions ordinaires CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	136 *	44 *
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation (Canada) - Actions ordinaires CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	1 174 *	198 *
DESJARDINS, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions ordinaires DESJARDINS, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	146 *	371 *
DESJARDINS, Services d'assurances Générales, inc. (Canada)	millions de CAD	- *	16 *
ASTREE SA (Tunisie)	milliers de TND	30 000	93 304
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	milliers de MAD	10 000 *	-508 *
RMA (Royale Marocaine d'Assurance) SA (Maroc)	milliers de MAD	1 796 171 *	4 000 152 *

* chiffres 2017

Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (2018)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (2018)	Dividendes encaissés par le GACM au cours de l'exercice 2018
100,00%	7 000	7 000	néant	néant	3 371	1 607	0
96,53%	646 232	646 232	néant	néant	3 177 343	278 478	170 274
100,00%	2 549 083	2 549 083	néant	néant	7 332 212	438 653	97 296
99,62%	37 880	37 880	néant	néant	143 017	994	0
100,00%	268 510	268 510	néant	néant	0	1 401	0
100,00%	36 843	36 843	néant	néant	55 512	-1 923	0
100,00%	207 451	207 451	néant	néant	57 958 *	2 197 *	0
2,13%	577	577	néant	néant	32 936 *	1 843 *	0
10,00%	30	30	néant	néant	11 792 *	311 *	0
99,99%	24 993	24 993	néant	néant	20 449	522	0
100,00%	30 345	30 345	néant	néant	78 508 *	3 321 *	0
100,00%	762	762	néant	néant	4 941	969	0
100,00%	300	300	néant	néant	0	-4	0
2,32%	13 775	13 775	néant	néant	51 723	34 817	0
10,00%	24 775 14 770	24 775 14 770	1 630	néant	884 *	48 *	4
10,00%	20 680 4 662	20 680 4 662	510	néant	404 *	6 *	0
10,00%	9 950 7 819	9 950 7 819	860	néant	404 *	16 *	2
10,00%	71 110 75 885	71 110 75 885	8 340	néant	1 700 *	28 *	4
10,00%	63 900 17 864	63 900 17 864	1 960	néant	1 054 *	22 *	1
10,00%	0	0	néant	néant	0 *	43 *	3
30,00%	14 640	14 640	néant	néant	155 940	16 288	2 808
9,00%	900	900	néant	néant	233 159 *	167 *	0
22,02%	2 450 155	1 315 728	néant	néant	3 140 000 *	797 535 *	158 235

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Opérations de fusion

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

L'opération d'absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA), la holding d'assurance du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) et de ses filiales par le GACM SA a été validée par les autorités de contrôle compétentes et notamment par l'ACPR dans une décision publiée au Journal Officiel le 27 juin 2018.

Ces autorisations ont notamment rendu définitives, avec effet rétroactif fiscalement et comptablement au 1^{er} janvier 2018, la fusion absorption de NEA par GACM SA, d'ACMN IARD SA par ACM IARD SA et ACMN VIE SA par ACM VIE SA.

Comme indiqué dans la note « 2.1. Faits marquants » de l'annexe aux comptes annuels, l'opération de fusion s'est traduite par un actif net apporté s'élevant à 1 049,9 M€ conduisant à une augmentation de capital de 122,2 M€ et l'émission d'une prime de fusion de 927,7 M€.

Dans le contexte exposé ci-dessus, nous avons considéré que compte tenu de la complexité, les opérations de fusion constituaient un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les procédures que nous avons mises en œuvre ont consisté en :

- une revue de la documentation produite ;
- une analyse technique concernant la date effective de la fusion ;
- la vérification des écritures comptables résultant du traité de fusion ;
- la vérification de l'intégration de la balance de NEA dans celle de GACM pour établir une balance fusionnée au 31 décembre 2018 compte tenu du processus d'arrêté mis en œuvre pour l'arrêté 2018 ;
- une revue des principes et méthodes comptables de chacune des entités ;
- l'évaluation des participations financières ;
- la présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et notes annexes) ;
- la vérification des informations données en annexe concernant la fusion des entités et leurs impacts sur la présentation des états financiers.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Évaluation des filiales et participations

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 4 180 M€, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note « 2.2. Principes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base d'évaluations prenant en compte la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, les perspectives de réalisation et la conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de résultats des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;

- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GACM SA par l'Assemblée générale du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG et du 22 mai 2002 pour le cabinet Gross-Hugel.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG était dans la 2^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Gross-Hugel dans la 17^e année.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et Strasbourg,

le 29 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG SA
Francine Morelli
Associée

Cabinet Gross-Hugel
Frédéric Lugnier
Associé

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes des articles R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux articles L.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article R.225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense et Strasbourg,

le 29 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG SA
Francine Morelli
Associée

Cabinet Gross-Hugel
Frédéric Lugnier
Associé

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu les rapports du Directoire sur la gestion de la société et du Groupe, les rapports sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de surveillance, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, et après avoir pris connaissance des comptes et du bilan se rapportant à l'exercice 2018 :

- approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ;
- approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- approuve la proposition du Directoire relative à l'affectation du bénéfice distribuable s'élevant à 1 103 643 301,49 euros (correspondant au bénéfice de l'exercice 2018 de 369 423 589,54 euros majoré du report à nouveau de l'exercice précédent de 734 219 711,95 euros) ;
- décide d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :
 - Report à nouveau : 623 242 693,49 euros
 - Dividendes distribués : 480 400 608 euros

L'Assemblée générale prend acte du montant des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents :

Pour 2015 : 3,50 euros par action

Pour 2016 : 3,50 euros par action

Pour 2017 : 4,20 euros par action

Troisième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie de procès-verbal de la présente Assemblée générale à effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'adresse du siège social de la société, suite à la décision du Conseil municipal de la ville de Strasbourg de procéder au changement du nom de la rue du Wacken.

L'article 4 « SIÈGE SOCIAL» des statuts est modifié en ce sens.

Version actuelle	Modifications proposées
<p>Le siège social est fixé : 34 Rue du Wacken - 67000 STRASBOURG.</p> <p>Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe par simple décision du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.</p>	<p>Le siège social est fixé : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 STRASBOURG.</p> <p>Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe par simple décision du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.</p>

Cinquième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie de procès-verbal de la présente Assemblée générale à effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RÉSOLUTION ADDITIONNELLE SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSOLUTION ADDITIONNELLE DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires approuve la proposition du Directoire relative à la distribution d'un dividende exceptionnel en numéraire de 1 401 168 440,00 euros soit 17,50 euros par action par prélèvement sur les postes suivants :

- Report à nouveau à hauteur de 623 242 693,49 euros
- Prime de fusion à hauteur de 777 925 746,51 euros

COMPTES CONSOLIDÉS

PRÉSENTATION DU GROUPE	25	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	28
Actionnariat	25	Bilan actif	28
Organigramme du groupe	26	Bilan passif	29
		Compte de résultat consolidé	30
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	27	Résultat net et autres éléments du résultat global	31
Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale	27	Tableau de variation des capitaux propres	32
Relations entre les sociétés consolidées du groupe	27	Tableau des flux de trésorerie	33
Relations avec les principaux dirigeants	27		
		NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	34
		RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	102

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger.

Le GACM est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Le GACM SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 241 034 904,00 euros.

Son siège social se situe 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

1.1 Actionnariat

Le capital du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est constitué de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

(en euros)

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOCIAL	
1 Banque Fédérative du Crédit Mutuel	590 778 981,50	47,60%
2 ADEPI	229 588 666,00	18,50%
3 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	126 812 552,50	10,22%
4 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	91 767 734,50	7,39%
5 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 570,50	5,41%
6 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	35 764 886,00	2,88%
7 Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 778,50	1,87%
8 Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 441,50	1,48%
9 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297,00	1,16%
10 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983,00	0,70%
11 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 646,50	0,68%
12 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357,00	0,62%
13 Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 445,50	0,56%
14 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027,00	0,54%
15 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	4 703 506,00	0,38%
16 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	15,50	0,00%
17 Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	15,50	0,00%
	1 241 034 904,00	100,00%

1.2 Organigramme du groupe



* entreprises combinées

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au GACM sont les sociétés du groupe GACM ainsi que les principaux dirigeants du groupe GACM.

2.1 Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Au 31 décembre 2018, le GACM n'a émis aucune dette hybride de type titre subordonné remboursable (TSR) ou titre subordonné à durée indéterminée (TSDI) auprès des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans son portefeuille de placements, le groupe GACM détient des titres émis par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 6 237 014 milliers d'euros, dont 742 658 milliers d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte.

La commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

Les engagements de retraite du Crédit Mutuel Alliance Fédérale font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès des sociétés d'assurance vie du GACM.

Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes.

2.2 Relations entre les sociétés consolidées du groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe GACM est présentée dans la note « 4.12 Périmètre ».

Les transactions réalisées entre les entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

2.3 Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transaction significative entre le GACM et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3.1 Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
Écarts d'acquisition	4.7.1	136 808	136 808	136 808
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	4.7.2	8 632	11 305	11 305
Autres immobilisations incorporelles	4.7.2	11 067	13 058	12 931
ACTIFS INCORPORELS		156 508	161 172	161 045
Immobilier de placement	4.7.3	2 605 356	2 654 014	2 654 014
Immobilier de placement en UC		0	0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	4.7.5	24 561 171	24 987 405	20 449 243
Placements financiers - Immobilier	4.7.5	2 271 821	2 281 051	1 281 435
Placements financiers - Obligations	4.7.5	82 796 393	82 391 176	76 150 328
Placements financiers - Prêts et dépôts	4.7.5	3 020 567	1 753 717	1 706 746
Placements financiers en UC	4.7.5	12 176 875	11 776 696	9 252 175
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4.7.12	104	959	959
Autres placements		0	0	0
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4.7.3 à 4.7.12	127 432 287	125 845 018	111 494 900
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS		766 280	703 732	703 496
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	4.7.13	144 377	127 976	271 260
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	4.7.14	348 293	335 917	310 191
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4.7.15	116 907	110 188	109 175
Frais d'acquisitions reportés	4.7.16	110 130	110 266	108 851
Participation aux bénéfices différée active	4.7.28	0	0	0
Impôts différés actifs	4.7.17	24 239	24 362	19 115
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.18	287 563	289 229	275 773
Créances nées des opérations de cession en réassurance	4.7.19	5 395	15 023	14 246
Créances d'impôt exigible	4.7.17	69 497	27 776	25 026
Autres créances	4.7.20	370 125	267 752	213 676
AUTRES ACTIFS		983 856	844 596	765 861
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS		0	159 975	118 783
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		260 842	428 673	147 588
TOTAL ACTIF		130 092 443	128 607 058	113 973 124

3.2 Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
Capital		1 241 035	1 241 035	1 118 793
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 932 275	1 933 178	1 005 491
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 061 786	1 341 718	1 317 205
Résultats cumulés		6 246 666	5 750 058	5 778 871
Résultat net consolidé de l'exercice		845 731	810 738	744 481
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		11 327 493	11 076 727	9 964 840
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		9 942	13 839	14 180
Résultats cumulés hors groupe		74 744	151 992	167 433
Résultat net hors groupe		9 353	9 893	9 772
INTÉRÊTS MINORITAIRES		94 039	175 724	191 386
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		11 421 532	11 252 451	10 156 226
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.7.24	53 500	66 723	62 106
Dettes subordonnées		300 000	307 000	0
Dettes de financement représentées par des titres		0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		280 803	294 877	226 627
Autres dettes de financement		7 852 449	5 330 259	5 342 710
DETTES DE FINANCEMENT	4.7.25	8 433 252	5 932 136	5 569 337
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		4 044 653	3 790 279	3 663 802
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC		0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4.7.26	4 044 653	3 790 279	3 663 802
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire		86 022 839	84 903 744	75 430 683
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		0	0	0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC		12 129 190	11 735 429	9 208 645
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	4.7.27	98 152 029	96 639 173	84 639 328
Instruments dérivés séparés sur contrats	4.7.12	11 478	0	0
Participation aux bénéficiaires différée passive	4.7.28	7 128 535	9 589 975	8 694 007
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS		109 336 695	110 019 427	96 997 137
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE		0	0	0
Impôts différés passifs	4.7.17	42 422	189 881	178 802
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		0	0	0
Dettes d'exploitation représentées par des titres		0	0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		0	0	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.29	124 521	121 389	92 885
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	4.7.30	196 674	195 284	194 657
Dettes d'impôt exigible	4.7.17	7 561	39 709	34 446
Instruments dérivés passifs		0	0	0
Comptes courants créditeurs		10 055	215 805	214 188
Autres dettes	4.7.31	466 231	550 641	459 460
AUTRES PASSIFS		847 464	1 312 709	1 174 439
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		0	23 612	13 880
TOTAL DU PASSIF		130 092 443	128 607 058	113 973 124

3.3 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
<i>Primes émises</i>	4.8.1	11 943 929	11 114 958	10 072 652
<i>Variation des primes non acquises</i>		415	-2 456	-2 653
Primes acquises		11 944 344	11 112 502	10 069 999
Produit net bancaire, net du coût du risque		0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		138 747	140 024	140 024
Autres produits d'exploitation		-41 838	-59 268	-39 145
<i>Produits des placements</i>		2 778 463	2 594 256	2 258 341
<i>Charges des placements</i>		-70 875	-74 467	-47 459
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		-21 934	1 205 165	1 047 144
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		-1 049 604	572 057	488 242
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		-35 589	-2 568	-2 528
Produits des placements nets de charges	4.8.3	1 600 461	4 294 443	3 743 740
Charges des prestations des contrats	4.8.4	-10 516 913	-12 317 418	-11 055 775
<i>Produits des cessions en réassurance</i>		-93 685	-125 029	-114 824
<i>Charges des cessions en réassurance</i>		51 187	62 745	67 202
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	4.8.7	-42 498	-62 284	-47 622
Charges d'exploitation bancaire			0	
Charges des autres activités		-111 494	-92 896	-91 595
Frais d'acquisition des contrats		-1 221 032	-1 181 644	-1 046 208
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés		0	0	0
Frais d'administration		-495 843	-469 055	-451 270
Autres produits opérationnels courants		11 394	12 233	10 167
Autres charges opérationnelles courantes		-12 588	-14 316	-14 098
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		1 252 741	1 362 321	1 218 217
Autres produits opérationnels		72 559	51 374	46 594
Autres charges opérationnelles		-41 113	-24 728	-17 579
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.8.5	1 284 187	1 388 967	1 247 232
Charge de financement		-24 423	-5 106	7 683
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		18 104	21 590	31 317
Impôt sur les résultats	4.8.8	-422 785	-584 820	-531 979
Résultat après impôt des activités discontinues		0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		855 083	820 631	754 253
Intérêts minoritaires		-9 353	-9 893	-9 772
Résultat net (part du groupe)		845 731	810 738	744 481

3.4 Résultat net et autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
RÉSULTAT NET	855 083	754 253
Éléments recyclables en résultat	-260 844	-41 873
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente brute d'impôt différé	-2 520 049	-205 869
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	2 098 218	95 170
Impôts différés liés	160 987	68 826
Autres variations	0	0
Éléments non recyclables en résultat	126	-1 301
Réévaluations des immobilisations	0	0
Réévaluation de la dette actuarielle au titre des régimes à prestations définies	174	-1 833
Impôts différés liés	-48	532
Autres variations	0	0
Écarts de conversion	1 061	-8 382
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-259 657	-51 556
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	595 426	702 697
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>590 310</i>	<i>693 181</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>5 115</i>	<i>9 516</i>

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres - part du Groupe						Intérêts minoritaires	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Résultats cumulés	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total part du Groupe		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres 01/01/2017	1 118 793	1 005 491	5 299 201	736 703	1 368 505	9 528 693	107 307	9 636 000
Résultat net de la période				744 481		744 481	9 772	754 253
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					-51 300	-51 300	-256	-51 556
Résultat global de la période	0	0	0	744 481	-51 300	693 181	9 516	702 697
Affectation du résultat			736 703	-736 703		0		0
Dividendes			-252 677			-252 677	-6 120	-258 797
Variation de capital			0			0	0	0
Variation de taux d'intérêt						0		0
Restructuration			0			0	0	0
Variation de périmètre			0			0	80 828	80 828
Autres			-4 357			-4 357	-145	-4 502
Capitaux propres 31/12/2017	1 118 793	1 005 491	5 778 870	744 481	1 317 205	9 964 840	191 386	10 156 226
Résultat net de la période				845 731		845 731	9 353	855 084
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					-255 419	-255 419	-4 239	-259 658
Résultat global de la période	0	0	0	845 731	-255 419	590 312	5 114	595 426
Affectation du résultat			744 481	-744 481		0		0
Dividendes			-336 093			-336 093	-5 414	-341 507
Variation de capital	122 242		0			122 242		122 242
Variation de taux d'intérêt			22 555		0	22 555	-99 757	-77 202
Restructuration			0		0	0	0	0
Variation de périmètre	0	927 687	48 616	0	0	976 303	2 690	978 993
Autres		-903	-11 763			-12 666	20	-12 646
Capitaux propres 31/12/2018	1 241 035	1 932 275	6 246 666	845 731	1 061 786	11 327 493	94 039	11 421 532

3.6 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat opérationnel avant impôt	1 284 187	1 247 232
Plus et moins-values de cession des placements financiers	28 620	-1 154 457
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	-33 825	-9 027
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	2	939
Plus et moins-values de cession des placements	-5 203	-1 162 545
Dotations nettes aux amortissements	48 405	32 759
Variation des frais d'acquisitions reportés	145	3 505
Variation des dépréciations	34 843	-144
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	1 632 267	3 015 933
Dotations nettes aux autres provisions	-1 360	-2 267
Variations de la JV des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat	1 031 602	-488 285
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	20 139	209 087
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	2 760 838	1 608 043
Variation des créances et dettes d'exploitation	-99 783	-140 383
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-50 464	19 540
Impôts nets décaissés	-481 194	-538 282
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 413 583	2 196 150
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	279 468	-167 713
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	76 130	
Prises de participation dans des entreprises mises en équivalence		
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	355 598	-167 713
Acquisitions cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	-5 517 733	143 468
Acquisitions cessions d'immobilier de placement	25 287	-539 765
Acquisitions cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance		
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisition de placements	-5 492 446	-396 297
Acquisitions cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 578	556
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 578	556
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-5 138 426	-563 454
Droits d'adhésion		
Émissions d'instruments de capital	-903	
Remboursements d'instruments de capital		
Opérations sur actions propres		
Dividendes payés	-341 695	-258 751
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	-77 198	-84 770
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	-3 121	-2 737
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-422 917	-346 258
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	2 489 549	-1 202 763
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement		
Intérêts payés sur dettes de financement	-24 423	7 683
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	2 465 126	-1 195 080
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 042 209	-1 541 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	-66 685	-158 043
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 413 583	2 196 150
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-5 138 426	-563 454
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 042 209	-1 541 338
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	250 681	-66 685

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des concours bancaires courants.

4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

<p>4.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période 36</p> <p>4.2 Normes applicables 37</p> <p style="padding-left: 20px;">Normes applicables et comparabilité 37</p> <p style="padding-left: 20px;">Format de présentation des états financiers 39</p> <p>4.3 Principes et méthodes comptables 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Estimations et jugements utilisés 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Information sectorielle 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs incorporels 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Immobilisations corporelles 41</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers 41</p> <p style="padding-left: 20px;">Détermination de la juste valeur des instruments financiers 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Produits des placements nets de charges 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Contrats d'assurance 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais généraux par destination 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres provisions 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Engagements sociaux (IAS 19) 50</p> <p style="padding-left: 20px;">Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 50</p> <p style="padding-left: 20px;">Impôts 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations en devises 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 52</p> <p>4.4 Principes et méthodes de consolidation 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Périmètre de consolidation 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Méthodes de consolidation 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Date de clôture 54</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation 54</p> <p style="padding-left: 20px;">Conversion des états financiers en devises étrangères 54</p> <p>4.5 Événements postérieurs à la clôture 54</p> <p>4.6 Information sectorielle 55</p> <p style="padding-left: 20px;">Bilan sectoriel 55</p> <p style="padding-left: 20px;">Compte de résultat sectoriel 57</p>	<p>4.7 Notes relatives au bilan 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Écarts d'acquisition 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles 59</p> <p style="padding-left: 20px;">Immeubles de placement 60</p> <p style="padding-left: 20px;">Juste valeur des immeubles de placement 60</p> <p style="padding-left: 20px;">Placements financiers par nature 61</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers comptabilisés au coût 65</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur 67</p> <p style="padding-left: 20px;">Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 70</p> <p style="padding-left: 20px;">Échéancier du portefeuille obligataire 71</p> <p style="padding-left: 20px;">Portefeuille obligataire par type d'émetteur 72</p> <p style="padding-left: 20px;">Provision pour dépréciation des actifs 73</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments dérivés 74</p> <p style="padding-left: 20px;">Investissements dans les entreprises mises en équivalence 74</p> <p style="padding-left: 20px;">Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats 75</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres immobilisations corporelles 75</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais d'acquisition reportés 75</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs et passifs d'impôt courants et différés 76</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 76</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations de cession en réassurance 77</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres créances 77</p> <p style="padding-left: 20px;">Capital social 78</p> <p style="padding-left: 20px;">Résultat par action 79</p> <p style="padding-left: 20px;">Dividende 79</p> <p style="padding-left: 20px;">Provisions pour risques et charges 79</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes de financement 80</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance 81</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs relatifs aux contrats financiers 82</p> <p style="padding-left: 20px;">Participation aux bénéfices différée nette 84</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 84</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations de cession en réassurance 85</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres dettes 85</p>
---	--

4.8 Notes relatives au compte de résultat	86
Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité	86
Chiffre d'affaires par zone géographique	87
Produits des placements nets de charges des placements	88
Charges de prestation des contrats	89
Charges de gestion	90
Honoraires des commissaires aux comptes	91
Produits et charges nets des cessions en réassurance	91
Charge d'impôt	91
Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	92
4.9 Effectifs	92
4.10 Avantages au personnel	93
4.11 Engagements donnés et reçus	94
4.12 Périmètre	95
4.13 Participations non consolidées	96
4.14 Gestion des risques	97
Gestion des risques techniques	97
Gestion des risques financiers	97
Gestion du capital	101

4.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Fusion GACM / NEA

L'année 2018 a été marquée par la réalisation de l'opération de fusion-absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA), la holding d'assurance du CMNE par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA), suivie de la fusion-absorption des filiales d'assurance vie et non-vie de NEA (ACMN Vie SA et ACMN IARD SA) par les filiales d'assurance vie et non-vie de GACM SA, (ACM VIE SA et ACM IARD SA).

Les opérations de fusion des filiales d'assurance ont été approuvées par l'ACPR et les agréments publiés dans le Journal Officiel du 27 juin 2018. En outre, la société ACM VIE SA a été agréée pour l'exercice de son activité dans les branches 1 et 2.

La société GACM SA est devenue, en conséquence de l'absorption de NEA, l'actionnaire unique des filiales d'assurance belge et luxembourgeoise de NEA, NELB SA et NELL SA, ainsi que de la filiale luxembourgeoise de réassurance CBPK RÉ SA.

Ces fusions ont permis au GACM de consolider ses positions en France et en Europe, notamment en donnant accès au GACM et ses filiales aux réseaux de distribution du Crédit Mutuel Nord Europe.

À l'issue de cette fusion :

- NEA a été dissoute de plein droit sans liquidation et l'ensemble de son patrimoine, sans exception ni réserve, a été transféré au GACM ;
- dans les comptes sociaux du GACM, l'actif net apporté s'est élevé à 1 049 929 363,38 € ;
 - le capital du GACM a été augmenté à hauteur de 122 241 943,50 € et porté à 1 241 034 904 € par l'émission de 7 886 577 actions ;
 - une prime de fusion de 927 687 419,88 €, égale à la différence entre l'actif net apporté et l'augmentation de capital, a été dotée.
- dans les comptes consolidés du GACM, l'absorption de NEA impacte les fonds propres consolidés à hauteur de 1 096 millions d'euros et le total du bilan à hauteur de 14 634 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018.

Possibilité de résiliation annuelle de l'assurance emprunteur

La loi Consommation a ouvert la possibilité pour un particulier de résilier annuellement son contrat d'assurance d'un emprunt immobilier.

Le GACM a adapté sa stratégie en conséquence en déployant une nouvelle offre dans l'ensemble des réseaux Crédit Mutuel et CIC dès le premier semestre 2018.

Celle-ci permet une meilleure adéquation entre les risques assurés et les primes encaissées tout au long de la vie du prêt. Ce contrat bénéficie en outre du maintien de l'acceptation médicale et offre aux assurés une couverture étendue avec des formalités médicales simplifiées.

Sur l'année 2018, le volume de résiliations est resté modéré.

Événements naturels

Les événements naturels survenus en 2018 ont occasionné plus de 80 000 sinistres pour une indemnisation dépassant 130 millions d'euros, soit 50 millions d'euros de plus qu'au cours de l'année précédente. 2017 avait elle-même déjà été touchée par de nombreux événements dont l'ouragan Irma.

L'événement le plus coûteux est la tempête Eleanor qui s'est abattue sur la France du 2 au 4 janvier 2018 et dont la charge atteint pour le GACM 17 millions d'euros (près de 14 000 sinistres).

Les très nombreux orages qui se sont succédé sur la période de mai à juin ont totalisé une charge de près de 42 millions d'euros et occasionné plus de 21 000 déclarations.

4.2 Normes applicables

4.2.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

La norme IFRS 15 s'applique pour la première fois au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié en mai 2014 la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires, tirés de contrats conclus avec des clients, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats d'assurance et les instruments financiers. IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit IAS 18, Produits des activités ordinaires, et IAS 11, Contrats de construction, de même que les interprétations connexes.

Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou attendue en échange de ces biens ou services.

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à la norme IFRS 15 qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

La norme n'a pas d'impact sur les comptes du GACM au 31 décembre 2018.

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore en vigueur sont présentées ci-dessous.

Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La norme IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs

financiers, à la dépréciation des actifs financiers, ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles d'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes avérées tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel.

Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation des pertes attendues pour sa durée de vie si son risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences d'IAS 39 relatives à la comptabilisation de couverture plutôt que d'adopter les dispositions d'IFRS 9.

La société continue d'évaluer les incidences de l'adoption d'IFRS 9 et poursuit ses efforts de mise en œuvre.

En application des options offertes aux organismes d'assurance, le GACM prévoit d'appliquer la norme IFRS 9 lors de l'application de la norme assurance IFRS 17 qui est prévue en 2022.

IFRS 4, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes d'IFRS 9, au 1^{er} janvier 2018, et de la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance et qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2022.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options :

- la première option consiste à appliquer une exemption temporaire pour continuer d'appliquer la norme IAS 39, Instruments financiers :

Comptabilisation et évaluation, plutôt qu'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2022 si l'entité n'a pas préalablement appliqué IFRS 9, et que ses activités prédominantes sont liées à l'assurance ;

- la deuxième option dite « *Overlay* » permet à une entité, sur le périmètre des titres qui sont reclassés en juste valeur par résultat avec IFRS 9, de reclasser du résultat vers les autres éléments du résultat global, la différence entre le résultat IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté en résultat si l'entité avait continué d'appliquer IAS 39 pour ces actifs.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021, le GACM a décidé d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 qui s'appliquera donc à compter de l'exercice 2022.

Le critère quantitatif défini dans l'amendement et relatif au caractère prédominant des activités d'assurance a au préalable été analysé. Il s'avère que les passifs d'assurance tels que présentés au bilan à fin 2018 représentent 93 % des passifs totaux.

Le seuil de présomption de 90 % défini par l'amendement est donc satisfait.

IFRS 17, Contrats d'assurance

La norme IFRS 17, Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017, remplacera la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, au 1^{er} janvier 2022 si elle est adoptée par l'Union Européenne.

La norme pose les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et des informations à fournir pour les contrats d'assurance. La nouvelle norme s'applique aux contrats d'assurance émis, à tous les traités de réassurance et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

La norme définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité. La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble).

Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche dite des *building blocks* comprenant :

- les flux de trésorerie d'exécution ou *fulfilment cash flows* (FCF), soit les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

La norme IFRS 17 est applicable au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2022.

La norme doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'information raisonnable et justifiée disponible sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution ou *fulfilment cash flows* (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

Les modalités d'application d'IFRS 17 et son impact potentiel sur les états financiers consolidés du groupe sont actuellement à l'étude.

IFRS 16, Contrats de location

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16, Contrats de location, qui remplacera la norme actuelle IAS 17, Contrats de location.

IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

La société a évalué l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'impact sur le résultat IFRS sera très faible.

4.2.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le GACM présente ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Cette présentation, présente les particularités suivantes :

- le résultat des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, relevant de la norme IAS 39, est classé dans l'agrégat « Chiffre d'affaires ou produits des autres activités » ; pour ces contrats, la comptabilité de dépôt conduit à ne pas reconnaître le chiffre d'affaires et les prestations respectivement en produits et charges de l'exercice ;
- les actifs et les passifs sont classés au bilan par ordre croissant de liquidité. Cette présentation représente de façon plus fidèle l'activité des compagnies d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants également prévue par IAS 1 ;
- les charges du compte de résultat sont classées par destination. Cette présentation, autorisée par IAS 1, est celle retenue par la grande majorité des compagnies d'assurance.

4.3 Principes et méthodes comptables

4.3.1 Estimations et jugements utilisés

Les états financiers selon les normes IFRS reflètent des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation ;
- les valeurs de portefeuilles acquis ;
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif ;
- les dépréciations d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente ;
- les dépréciations d'instruments de dette classés en disponible à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance ;
- la participation aux bénéfices différée active, dans le cadre des tests de recouvrabilité ;
- les actifs d'impôts différés ;
- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions techniques.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes permettent de déterminer les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement, par exemple par référence à un prix de marché.

Elles sont revues à chaque date d'arrêté.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière homogène au sein du groupe.

Un éventuel changement de méthode comptable appliqué dans l'exercice impacte donc le bilan d'ouverture de l'exercice ainsi que le résultat de l'exercice précédent.

Les méthodes comptables retenues s'appliquent de façon homogène aux résultats consolidés des exercices 2018 et 2017.

4.3.2 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Vie France ;
- Non-Vie France ;
- International qui regroupe l'ensemble des activités des filiales étrangères du GACM ;
- Autres activités qui regroupent les activités de la holding, des sociétés immobilières ainsi que des sociétés de courtage et de services.

4.3.3 Actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésoreries (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le GACM a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe GACM.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le GACM a réalisé des tests de sensibilité.

Valeur de portefeuille de contrats

Les portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille sont présentés à leur juste valeur.

La juste valeur correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition.

La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats.

Dans le cas où la valeur de portefeuille est négative, il convient de compléter les provisions techniques des insuffisances identifiées au cours de cette valorisation.

Les valeurs de portefeuille de contrats sont amorties conformément à la consommation des avantages économiques.

4.3.4 Immobilisations corporelles

Immobilier d'exploitation et de placement

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs et les parts de sociétés immobilières non cotées.

Les immeubles du groupe sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

L'amortissement de l'immobilisation est complété par une dépréciation si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable, calculée lorsque l'immeuble présente des indices de perte de valeur, est la valeur la plus basse entre la juste valeur et sa valeur d'utilité.

Pour les immeubles, la juste valeur correspond à la valeur d'expertise, établie au minimum tous les cinq ans et mise à jour annuellement par un expert indépendant et agréé par l'ACPR. Cette valeur est communiquée dans les notes aux états financiers.

4.3.5 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur.

Puis à chaque arrêté, après la comptabilisation initiale, ils sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif :

- le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier ;
- IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Placements financiers

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 et selon l'intention de gestion du groupe :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, les titres peuvent faire l'objet d'une classification en juste valeur par résultat par leur nature ou suite à une option prise par le groupe.

Les titres sont classés en juste valeur par résultat par nature lorsqu'ils ont été acquis par le groupe avec l'intention de réaliser des transactions à court terme. Cette classification est également retenue pour les titres intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement dans le but de réaliser un bénéfice à court terme.

Tous les instruments dérivés du GACM sont des actifs financiers à la juste valeur par résultat, le groupe n'utilisant pas d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option peut être retenue pour les situations suivantes définies dans la norme :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ;
- dans le cas de groupes d'actifs ou de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Le groupe a notamment choisi cette option pour les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) par cohérence avec le traitement qui s'applique aux passifs.

En effet, la variation des passifs relatifs à ces contrats est le reflet de la variation de juste valeur des actifs correspondants et est enregistrée dans le compte de résultat.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur.

Lors des arrêts ultérieurs, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie s'applique aux titres que le GACM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance.

Les titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ne peuvent pas faire l'objet de cession ou de transfert avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille et une interdiction de classer un titre dans cette catégorie pendant deux ans.

Le GACM comptabilise ces titres pour leur prix d'acquisition, y compris les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus.

Ils sont par la suite valorisés au coût amorti en tenant compte de l'amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les conditions de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance font l'objet du chapitre sur la dépréciation des placements financiers.

Prêts et créances

Le GACM enregistre dans la catégorie des prêts et créances les actifs financiers à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, y compris frais de transaction directement attribuables, et les coupons courus.

Par la suite, ils sont revalorisés au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres est susceptible d'être dépréciée dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique sur la dépréciation des titres.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers peuvent être classés comme disponibles à la vente soit parce qu'ils ont été désignés comme tels par le groupe, soit parce qu'ils ne sont pas éligibles aux autres catégories d'actifs financiers.

À l'instar des autres catégories de titres, ceux disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus.

Par la suite, leurs variations de juste valeur, hors intérêts courus, sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la cession, les gains ou pertes latents sont réalisés et, en conséquence, transférés (recyclés) en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sont enregistrés en produits financiers dans le compte de résultat et sont présentés sur la même ligne que les titres en juste valeur auxquels ils sont rattachés.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciation dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique sur la dépréciation des titres.

Dépréciation des placements financiers

Tous les titres sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation, à l'exception de ceux classés en juste valeur par résultat.

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Pour les titres de dette, il correspond à une dégradation significative du risque de crédit. Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte ou de non-recouvrement d'une créance.

Le critère de dépréciation repose essentiellement sur le risque de contrepartie. Une perte due à la hausse des taux ne constitue pas un critère justifiant la constatation d'une dépréciation.

Les dépréciations constatées au titre des instruments de dettes classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réversibles. La perte de valeur précédemment enregistrée en résultat est reprise par résultat lorsque les circonstances le justifient.

Les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente sont dépréciés dès lors que la moins-value latente est jugée importante ou durable.

Les critères quantitatifs retenus sont les suivants :

- le titre est en situation de moins-value latente depuis au moins 36 mois ;
- ou
- le titre est en moins-value latente à hauteur de 50 % ou plus à la date d'arrêt ;
- ou
- le titre était déprécié à la clôture de l'exercice précédent.

Pour les titres déjà dépréciés à l'arrêt précédent, le prix de revient à considérer pour calculer la dépréciation de la période considérée est le prix d'acquisition ; ainsi, toute baisse complémentaire du cours du titre en deçà de la valeur comptable dépréciée à l'arrêt précédent impactera l'*impairment* au premier euro.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39, une dépréciation durable n'est jamais reprise et ne disparaît que lors de la cession de la ligne de titre.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de pension ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Cependant, en cas de revente ultérieure, celui-ci enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « autres éléments du résultat global » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêt ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Les sociétés d'assurance vie du GACM couvrent le risque de hausse des taux sur leurs portefeuilles en représentation des contrats d'épargne, par le biais de contrats de couverture de taux de type *cap* ou *swaption*.

Ces couvertures ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39.

Passifs financiers

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue.

La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette par la norme IAS 39.

Le GACM n'a historiquement pas émis d'instrument « hybride » de type titres super-subordonnés (TSS) ou titres subordonnés remboursables (TSR) qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux propres en norme IFRS et potentiellement admis en couverture de l'exigence de marge de solvabilité selon le référentiel Solvabilité II.

4.3.6 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Risque de contrepartie sur les dérivés

Compte tenu que les dérivés de gré à gré en portefeuille font l'objet d'appels de marge hebdomadaires, il n'y a pas lieu de tenir compte dans la valorisation du dérivé du risque de défaut de la contrepartie.

En cas de défaut de la contrepartie, les montants dus sont imputés sur la dette financière représentée par les appels de marge.

Hierarchie de la juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation :

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire. De plus, ces prix doivent représenter des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Le GACM classe en niveau 2 ses titres de participation non cotés valorisés à l'actif net réévalué et ses immeubles pour lesquels une valeur d'expertise est retenue.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Le GACM classe en niveau 3, pour l'essentiel, des titres de participation et des titres subordonnés non cotés dont l'évaluation repose sur des éléments propres à l'entité.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

4.3.7 Produits des placements nets de charges

Ce poste du compte de résultat comprend l'ensemble des produits et charges relatifs aux placements des sociétés d'assurance. Il est détaillé ci-après.

Produits des placements

Ce poste enregistre :

- les dividendes provenant des actions et autres titres à revenu variable, quelle que soit leur catégorie IAS 39 ;
- les intérêts reçus et courus sur les titres à revenu fixe (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance) et les prêts et créances ;
- les autres produits de placement, qui correspondent notamment à des commissions sur prestations de services financiers, aux loyers des immeubles de placement et aux gains de change ;
- les dividendes provenant des entreprises associées ;
- l'amortissement des surcotes sur les valeurs amortissables.

Charges des placements

Ce poste enregistre :

- les charges d'intérêts sur les titres donnés en pension ;
- les frais de gestion des placements, qu'il s'agisse de charges directement affectables (commissions sur prestations de services financiers) ou de charges par destination ;
- l'amortissement des décotes sur les valeurs amortissables ;

- les autres charges de placement (pertes de change) ;
- les charges et les intérêts liés aux émissions d'instruments de dette.

Plus et moins-values de cession des placements

Ce poste enregistre les résultats nets de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance, des titres disponibles à la vente, des prêts et créances et des actifs immobiliers.

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-05, ce poste inclut également les reprises de provisions sur les titres disponibles à la vente.

Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat

Dans ce poste sont comptabilisés notamment les éléments de résultat suivants :

- les ajustements de valeur positifs et négatifs (plus et moins-values latentes) des actifs admis en représentation des contrats en unités de compte ;
- les autres variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Variation des dépréciations sur placements

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances et des actifs immobiliers. Concernant les titres disponibles à la vente, seules les dotations sont comptabilisées comme le préconise l'ANC dans sa recommandation n° 2013-05.

4.3.8 Contrats d'assurance

Catégories de contrats

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat qui stipule que l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en acceptant d'indemniser l'assuré, ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est analysé.

Contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers ou contrats d'investissement.

Ils sont qualifiés de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire du contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles, en complément du taux minimum garanti, une rémunération additionnelle qui est contractuellement basée sur la performance d'un portefeuille d'actifs en adossement des contrats et dont le montant et le rythme de distribution est à la discrétion de l'assureur.

Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices relèvent de la norme IAS 39 et sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt.

Les contrats en unités de compte sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 dès lors qu'ils proposent :

- soit un support en euros ;
- soit une garantie plancher en cas de décès constitutive d'un risque d'assurance significatif pour l'assureur.

Sur la base de ces critères, le GACM n'a pas identifié de contrat relevant de la norme IAS 39 et devant être comptabilisé selon la comptabilité de dépôt.

Les contrats en unités de compte sont évalués au passif du bilan conformément à la valeur des supports investis à l'actif. En conséquence, le résultat de l'assureur n'est pas significativement impacté par la variation des cours des supports.

Comptabilisation des contrats

Passifs techniques des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation discrétionnaire

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non-vie retenues en norme de consolidation locale sont maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité.

Le test de suffisance du passif est mené de façon à identifier d'éventuelles insuffisances de provisions.

Assurance non-vie

La provision pour primes non acquises constate la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période postérieure à la date d'inventaire ; elle est calculée *pro rata temporis*, contrat par contrat.

Les provisions pour sinistres à payer, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont nettes des prévisions de recours ; elles comprennent un chargement pour frais de gestion déterminé annuellement par branche d'activité, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Les provisions pour égalisation sont retraitées en totalité en normes IFRS, y compris celles qui ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une « faible fréquence » et un « coût unitaire élevé ».

Les provisions pour égalisation qui sont susceptibles d'être réintégrées dans les résultats techniques, versées au souscripteur ou transférées en cas de transfert de portefeuilles, sont reclassées en provision pour participation aux bénéfices, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déduites fiscalement dans les comptes sociaux.

Les provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

La provision pour risques croissants constituée sur les risques maladie et invalidité, est destinée à pallier l'accroissement de la morbidité liée à l'âge des assurés qui paient une prime nivelée. Les provisions pour risques croissants constituées dans les comptes sociaux des entreprises consolidées ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour la période postérieure à l'inventaire, les sinistres et les frais afférents aux contrats qui ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises ; elle est calculée par catégorie réglementaire de risques.

Information complémentaire

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

Assurance vie

Provisions mathématiques

Le GACM applique depuis 2014 la méthode dite préférentielle du Règlement CRC n° 2000-05 pour le calcul des provisions d'assurance vie.

Les provisions sont alors calculées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prudemment estimés des actifs affectés à la représentation des engagements.

Dans ce cadre, les provisions mathématiques des comptes sociaux satisfaisant aux critères définis par la méthode préférentielle sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions globales de gestion, constituées dans les comptes sociaux pour faire face à une insuffisance des prélèvements de gestion futurs au regard des frais d'administration des contrats, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions pour égalisation, dotées dans les comptes sociaux pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant le risque décès, sont retraitées en provision pour participation, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déductibles dans les comptes sociaux.

Les variations des provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

Une participation aux bénéfices différée passive est comptabilisée depuis 2015 sur la base des reversements désormais fortement probables à la participation aux bénéfices minimale réglementaire lors des reprises ultérieures associées aux échéances fiscales.

Les montants correspondants sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à la représentation des engagements ; un impôt différé actif est comptabilisé.

Participation aux résultats des bénéficiaires de contrats

Les participations exigibles, telles que définies par le Règlement CRC n° 2000-05, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles ou conditionnelles sont traitées conformément au règlement précité. Les participations différées conditionnelles ne sont constatées dans les comptes consolidés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement générateur ou de prise de décision de gestion de l'entreprise concernée.

Sauf exception éventuellement indiquée dans les notes annexes, les participations différées ne sont pas actualisées en raison de l'incertitude pesant sur leur échéancier de flux.

Cette provision est, le cas échéant, complétée de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet.

Provision pour participation aux bénéfices différée passive associée au retraitement de la réserve de capitalisation

Le Règlement CRC n° 2000-05 énonce que les mouvements sur la réserve de capitalisation des comptes sociaux sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés. Pour les contrats participatifs, les droits des bénéficiaires des contrats associés au retraitement de la réserve de capitalisation sont constatés par une provision pour participation aux bénéfices différée passive, dite « conditionnelle », dans les deux cas suivants :

- si des cessions d'obligations en moins-values sont d'ores et déjà décidées à la date d'arrêtés des comptes consolidés ;
- ou en cas de « forte probabilité de réalisation » de moins-values de cession obligataires.

Par application de la méthode définie au Règlement CRC n° 2000-05, la totalité de la réserve de capitalisation des contrats participatifs serait maintenue en fonds propres consolidés, à défaut d'une démonstration probante de la « forte probabilité de réalisation de moins-values obligataires dans un avenir prévisible ».

En norme IFRS, et conformément au § 21 de la norme IFRS 4 portant sur les changements de méthodes comptables, est ouverte la possibilité d'appliquer une méthode différente de celle qui s'applique en norme locale (Règlement CRC n° 2000-05), si ce changement rend les états financiers plus pertinents et ne les rend pas moins fiables, ou les rend plus fiables et pas moins pertinents.

Cette méthode consiste à doter une participation aux bénéfices différée passive à hauteur des moins-values obligataires futures qui seront compensées, dans les comptes sociaux, par des reprises symétriques de la réserve de capitalisation, auxquelles s'applique le taux de participation aux résultats moyens du portefeuille à la date d'arrêtés.

Un impôt différé actif est constaté en regard de cette provision pour participation aux bénéfices qui crée une différence temporelle compte tenu de son caractère déductible.

Par application de cette méthode, la réserve de capitalisation des contrats participatifs qui est maintenue en fonds propres consolidés IFRS se limite à la quote-part revenant à l'actionnaire dans les clauses de participation aux résultats des contrats.

La méthode retenue est prudente dans la mesure où les moins-values futures non prévues à la date d'arrêtés seront, avec la méthode retenue, compensées par une reprise de participation aux bénéfices différée passive, pour un impact net sur le compte de résultat IFRS se limitant à la part

revenant à l'actionnaire dans ces pertes obligataires au regard des clauses définies aux contrats.

Dans la perspective de la réalisation de moins-values futures potentielles, la lecture de la performance des contrats participatifs est donc plus pertinente et justifie le recours à cette méthode.

Application de la comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » (*shadow accounting*) conformément à la norme IFRS 4.

Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (passifs techniques des contrats) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou du poste « Réserve de réévaluation » de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle est assise.

Le taux de participation aux bénéfices différé est calculé en référence au taux moyen de participation aux résultats des contrats ; il est actualisé à chaque arrêté.

Dans le cas particulier d'une moins-value latente nette sur les placements comptabilisés en valeur de réalisation, une participation aux bénéfices différée active n'est enregistrée que si son imputation sur des participations futures est fortement probable.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

À fin 2018, la participation aux bénéfices différée est passive, dans un contexte de taux d'intérêt très bas et corrélativement de forts niveaux de plus-values latentes sur les placements en adossement des contrats avec clauses de participation aux résultats.

Test de suffisance des passifs

Conformément à la norme IFRS 4, le groupe s'assure à chaque arrêté que les provisions techniques des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation discrétionnaire sont suffisantes au regard des flux de trésorerie futurs estimés des contrats.

Provisions techniques des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Le test porte sur les provisions mathématiques des contrats vie (hors unités de compte), regroupés par familles de produits présentant des caractéristiques homogènes.

Le périmètre des flux retenus pour le test inclut l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels, y compris les frais de gestion, les commissions versées et les options et garanties implicites de ces contrats.

L'approche stochastique est retenue pour la modélisation de façon à capter le coût des options et garanties des contrats.

La modélisation retenue est proche de celle qui s'applique au référentiel Solvabilité II pour le calcul des provisions en *best estimate*.

Les provisions techniques auxquelles sont comparés les flux futurs actualisés sont :

- les provisions mathématiques ;
- les provisions pour participation aux excédents ;
- la provision globale de gestion ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur les plus-values latentes des actifs classés en disponibles à la vente et en juste valeur sur option ;
- la participation aux bénéfices théorique associée aux plus-values latentes des titres détenus jusqu'à maturité si ceux-ci étaient comptabilisés en valeur de réalisation ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Si les provisions ainsi identifiées s'avèrent inférieures au montant actualisé des flux futurs des contrats, une provision complémentaire est comptabilisée par imputation sur le résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2018, le test de suffisance du passif des contrats participatifs ne met en évidence aucune insuffisance de provisions.

Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie

Pour l'ensemble des assurances vie autres que l'épargne, notamment en assurance des emprunteurs, le test est mené selon l'approche retenue dans le cadre de la méthode préférentielle du Règlement CRC 2000-05. Les *cash flows* projetés sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à leur représentation.

Au terme de cette analyse multicritère, aucune insuffisance de provision n'est identifiée.

Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

Provision pour risques en cours (PREC)

En principe comptable français applicable aux sociétés d'assurance, la provision pour risques en cours est comptabilisée à hauteur de l'insuffisance de prime pour couvrir les risques relatifs à la période postérieure à la date d'arrêt. Cette provision est maintenue dans les comptes consolidés.

En consolidation en norme IFRS, le maintien de la provision garantit la bonne couverture du risque et satisfait donc au test de suffisance du passif.

Assurance des emprunteurs (garanties incapacité temporaire et invalidité)

Dans le cas particulier de l'assurance des emprunteurs des sociétés non-vie, la suffisance des provisions est vérifiée à chaque arrêté en comparant les provisions comptabilisées à celles calculées pour les besoins du reporting Solvabilité II.

Aucune insuffisance n'est constatée au 31 décembre 2018.

Reconnaissance des revenus des contrats d'assurance

Primes

Les primes acquises des contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent des primes émises sur les contrats en cours, nettes d'annulations, et de la variation des primes acquises non émises.

Le chiffre d'affaires des contrats d'assurance non-vie correspond aux primes émises hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes acquises sont constituées par les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises.

Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent les prestations donnant lieu à un règlement au bénéficiaire, les frais supportés dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Les charges des prestations des contrats d'assurance non-vie comprennent les prestations et frais payés, nets des recours de l'exercice, les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Comptabilisation des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Ces contrats d'investissement sont définis comme des passifs financiers relevant de la norme IAS 39. Il s'agit notamment des contrats en unités de compte sans garantie plancher et sans option d'arbitrage vers un support en euros.

Conformément à la norme IAS 39, les passifs relatifs à ces contrats sont comptabilisés comme des dépôts. Les primes perçues et les prestations payées sont enregistrées directement au bilan.

Les contrats en unités de comptes en portefeuille dans les sociétés d'assurance vie du périmètre sont des contrats relevant de la norme IFRS 4 du fait de l'existence soit d'une garantie plancher en cas de décès, soit d'une option d'arbitrage d'un support en unités de compte vers un support en euros.

La comptabilité de dépôts définie par la norme IAS 39 et applicable aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ne trouve donc pas à s'appliquer.

Frais d'acquisition et de chargements reportés

Le calcul des frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance non-vie est cohérent avec le mode de calcul des primes émises non acquises à l'exercice (calcul *pro rata temporis*, contrat par contrat) et correspond à la méthode d'évaluation préconisée pour l'établissement des comptes consolidés ; en conséquence, les frais reportés par les sociétés non-vie ne sont pas retraités en consolidation.

Les sociétés d'assurance vie consolidées ne reportent pas de frais dans leurs comptes sociaux ; les frais d'acquisition et les chargements commerciaux des contrats d'assurance vie, reportés dans les comptes consolidés conformément à l'Avis n° 2002-A du 9 janvier 2002 du Comité d'urgence du CNC, ont été déterminés rétroactivement depuis 1995. Pour respecter le principe de rattachement des charges aux produits, ont été écartés du calcul les contrats pour lesquels les chargements commerciaux ne peuvent pas être isolés et reportés de façon cohérente avec les frais ; ont été écartés également les contrats d'assurance collective à adhésion obligatoire, résiliables annuellement. Le calcul des frais et chargements est fait par ensembles homogènes de contrats et ceux-ci sont reportés sur la durée de vie résiduelle des contrats selon l'émergence des profits. Les frais et chargements reportés donnent lieu à constatation d'impôts différés.

Ils sont amortis en résultat selon le même rythme que les frais d'acquisition.

Opérations de réassurance

Affaires directes et cessions

Les primes, les sinistres et les provisions sont enregistrés bruts des cessions en réassurance.

En conséquence, la quote-part de réassurance cédée est identifiée dans les postes distincts de produits et charges des cessions en réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est enregistrée à l'actif.

Aucun contrat de réassurance au sein du GACM ne relève de la norme IAS 39.

Acceptations

Les contrats d'acceptation sont comptabilisés comme des contrats d'assurance directe.

Aucun contrat de réassurance ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à les qualifier de contrat financier relevant d'IAS 39.

4.3.9 Frais généraux par destination

La norme IAS 1 autorise à présenter les frais généraux par destination. Il s'agit également de la présentation préconisée en assurance par la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2016.

Ainsi, les charges par nature sont affectées ou réparties par destination : frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais de gestion des placements, autres charges techniques et charges non techniques.

4.3.10 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37, le GACM recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Les provisions constituées concernent notamment :

- les litiges juridiques ;
- les litiges fiscaux ;
- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel.

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, le GACM n'a recensé aucun passif éventuel.

4.3.11 Engagements sociaux (IAS 19)

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre / Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses, et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations, constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées, et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales.

4.3.12 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les salariés du GIE ACM, et plus largement les salariés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par ACM VIE SA.

Le GACM gère ainsi actuellement au travers d'ACM VIE SA trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 pour les salariés du groupe - régimes à cotisations définies - en référence aux articles du Code des assurances qui les définissent.

Ils visent à garantir un montant de pension de retraite exprimé sous forme de rentes viagères :

- d'une part, en maintenant un lien entre la revalorisation des cotisations et celle des droits acquis ;
- et d'autre part, en instaurant un cantonnement légal des actifs gérés et des droits des adhérents.

Les versements sont directement convertis en points en fonction de la valeur d'acquisition (VA) du point, et, à l'âge de départ à la retraite, les points sont liquidés sous forme de rente viagère par référence à la valeur de service (VS) du point.

La provision technique prévue sur ces cantons est la provision technique spéciale (PTS).

La PTS se définit comme la provision sur laquelle sont prélevées les prestations servies et à laquelle sont affectées les cotisations versées, nettes de chargements, ainsi que les produits financiers du régime nets de chargement de gestion.

Par ailleurs, le GACM calcule chaque année dans ses comptes consolidés la provision mathématique théorique (PMT) qui sera nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date d'inventaire. Cette PMT est calculée selon les règles définies par la réforme réglementaire qui a vu le jour en 2017 (Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et Décret 2017-1172 du 18 juillet 2017). La PMT est ainsi calculée pour chaque adhérent sur la base :

- de la courbe des taux fournie par l'EIOPA en date du bilan ;
- des tables par génération et par sexe TH-05 et TF-05 homologuées par l'arrêté du 1^{er} août 2006.

La PMT se révélant inférieure à la somme de la PTS et des plus-values latentes du régime sur les trois régimes, la PTS est maintenue au passif du bilan consolidé.

4.3.13 Impôts

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du GACM.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

S'agissant de la France, une dégressivité du taux d'impôt sur les sociétés a été initiée en 2018. Ainsi, le taux d'impôt sur les sociétés, fixé à 34,43 % (y compris contribution sociale) pour l'exercice 2018, diminuera progressivement chaque année pour atteindre le plancher de 25,83 % (y compris contribution sociale) à l'horizon 2022.

Dans ce contexte de réduction programmée du taux d'impôt sur les sociétés, le GACM a souhaité traduire dans ses comptes consolidés IFRS 2018 les effets de cette baisse selon une approche pragmatique consistant à retenir la date de dénouement de chaque retraitement, soit à court terme dès lors que la nature du retraitement le justifie, soit à long terme en l'absence d'éléments factuels et concrets justifiant d'un retournement dans les cinq prochaines années.

Ceci se traduit par l'emploi de deux taux d'imposition distincts : 32,02 % s'agissant des retournements à court terme et 25,83 % pour ceux à long terme.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf lorsque l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Par ailleurs, le GACM a comptabilisé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en déduction des charges de personnel.

4.3.14 Opérations en devises

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devise sont convertis en euros au cours de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat, à l'exception des variations de change sur les plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente qui impactent corrélativement la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente.

Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

4.3.15 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

4.4 Principes et méthodes de consolidation

4.4.1 Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM publie ses comptes consolidés en normes IFRS depuis l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM se réfère au Règlement n° 2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances ;
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la mutualité.

Ces conventions contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM auquel elles sont adossées historiquement.

4.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Traitement des opérations de fusion avec le groupe NEA

Les holdings NEA SA et GACM SA ainsi que leurs filiales d'assurance sont sous le contrôle de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe Crédit Mutuel auquel les fédérations sont affiliées, du fait qu'elles sont incluses dans son périmètre de consolidation.

Le traitement des regroupements d'entités sous contrôle commun n'est pas spécifié dans le référentiel IFRS.

La norme IAS 8 énonce qu'en l'absence de norme IFRS traitant du sujet, l'entreprise peut se référer à des méthodes comptables établies en dehors du cadre des IFRS, notamment des méthodes en vigueur en principe de consolidation en norme locale

Pour l'établissement des comptes IFRS du GACM, les ACM optent pour la comptabilisation « à la valeur comptable » de ce regroupement entre NEA et GACM, telle qu'ouverte par le Règlement n° 2016-08 applicable aux entreprises françaises pour leurs comptes publiés en norme française.

Le GACM a défini que la date d'entrée du palier assurance NEA dans le périmètre du GACM est le 1^{er} janvier 2018 au motif qu'il présente l'image fidèle de la transaction.

Afin d'observer sur une base comparable l'évolution entre 2017 et 2018 de l'activité et de la situation financière, l'information comparative est indiquée en valeurs pro forma.

Les données pro forma au titre de l'exercice 2017 sont constituées des données publiées auxquelles ont été ajoutées celles du groupe NEA.

L'opération de fusion s'est accompagnée de traitements d'harmonisation. Leurs impacts sur les comptes consolidés sont détaillés dans les notes ci-après :

- « 4.7.11 Provision pour dépréciation des actifs » ;
- « 4.7.28 Participation aux bénéfices différée nette » ;

4.4.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés (notamment RMA SA) qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

4.4.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une

« provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

4.4.5 Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance ASTREE SA dont les comptes sont établis en dinars tunisiens, et de la société RMA SA en dirhams marocains.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

4.5 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2018.

4.6 Information sectorielle

4.6.1 Bilan sectoriel

	31/12/2018					
(en milliers d'euros)	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
Écarts d'acquisition	38 467	1 206	70 734	26 402	0	136 808
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	8 632	0	0	0	0	8 632
Autres immobilisations incorporelles	0	51	9 912	1 104	0	11 067
ACTIFS INCORPORELS	47 099	1 257	80 646	27 506	0	156 508
Immobilier de placement	86 703	65	47 952	2 470 636	0	2 605 356
Immobilier de placement en UC	0	0	0	0	0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	24 096 302	1 624 998	559 346	0	-1 719 475	24 561 171
Placements financiers - Immobilier	2 876 157	83 856	59 417	0	-747 609	2 271 821
Placements financiers - Obligations	75 813 426	4 323 947	2 659 020	0	0	82 796 393
Placements financiers - Prêts et dépôts	2 704 576	222 803	117 904	0	-24 716	3 020 567
Placements financiers en UC	11 506 145	0	670 730	0	0	12 176 875
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	104	0	0	0	0	104
Autres placements	-3 268	120	-21 997	25 145	0	0
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	117 080 145	6 255 789	4 092 372	2 495 781	-2 491 800	127 432 287
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	0	0	354 152	4 817 915	-4 405 787	766 280
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	0	0	144 377	0	0	144 377
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	5 210	477 354	92 225	0	-226 496	348 293
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	-1 475	2 685	27 903	87 794	0	116 907
Frais d'acquisitions reportés	58 872	40 881	15 287	0	-4 910	110 130
Participation aux bénéfices différée active	0	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	0	0	22 885	1 354	0	24 239
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	46 072	222 610	48 248	0	-29 367	287 563
Créances nées des opérations de cession en réassurance	204	3 203	2 670	0	-682	5 395
Créances d'impôt exigible	60 028	24 402	5 596	81 012	-101 541	69 497
Autres créances	475 827	87 334	14 778	123 806	-331 620	370 125
AUTRES ACTIFS	639 528	381 115	137 367	293 966	-468 120	983 856
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS	0	0	0	0	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	102 956	14 316	110 779	32 791	0	260 842
TOTAL ACTIF	117 874 938	7 129 831	5 011 918	7 667 959	-7 592 203	130 092 443

	31/12/2018					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
Capital	0	0	0	1 241 035	0	1 241 035
Primes d'émission, de fusion et d'apport	0	0	0	1 932 275	0	1 932 275
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	603 283	255 111	101 955	101 437	0	1 061 786
Résultats cumulés	6 615 325	1 818 520	1 010 805	3 474 835	-6 672 819	6 246 666
Résultat net consolidé de l'exercice	489 634	240 959	41 484	73 654	0	845 731
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	7 708 242	2 314 590	1 154 244	6 823 236	-6 672 819	11 327 493
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1	8 949	992	0	0	9 942
Résultats cumulés hors groupe	16	62 294	13 251	5 673	-6 491	74 744
Résultat net hors groupe	1	8 610	572	170	0	9 353
INTÉRÊTS MINORITAIRES	19	79 853	14 814	5 843	-6 491	94 039
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	7 708 261	2 394 443	1 169 058	6 829 079	-6 679 310	11 421 532
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 867	4 098	13 443	-4 908	0	53 500
Dettes subordonnées	300 000	0	0	0	0	300 000
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	0	280 803	0	280 803
Autres dettes de financement	7 645 753	188 876	841	210 610	-193 631	7 852 449
DETTES DE FINANCEMENT	7 945 753	188 876	841	491 413	-193 631	8 433 252
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	699	3 956 122	313 706	0	-225 874	4 044 653
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	0	0	0	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	699	3 956 122	313 706	0	-225 874	4 044 653
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	83 490 502	450	2 533 022	0	-1 135	86 022 839
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	0	0	0	0	0	0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	11 459 099	0	670 091	0	0	12 129 190
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	94 949 601	450	3 203 113	0	-1 135	98 152 029
Instruments dérivés séparés sur contrats	11 478	0	0	0	0	11 478
Participation aux bénéfices différée passive	6 969 450	26 771	132 314	0	0	7 128 535
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	101 931 228	3 983 343	3 649 133	0	-227 009	109 336 695
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE	0	0	0	0	0	0
Impôts différés passifs	-57 633	103 602	13 983	-17 529	0	42 422
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	0	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	44 558	45 903	35 844	0	-1 784	124 521
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	1 599	244 285	4 785	0	-53 995	196 674
Dettes d'impôt exigible	10 674	57	6 842	91 529	-101 541	7 561
Instruments dérivés passifs	0	0	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	3 368	6 613	0	74	0	10 055
Autres dettes	246 262	158 612	117 989	278 301	-334 933	466 231
AUTRES PASSIFS	248 828	559 072	179 443	352 375	-492 253	847 464
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0	0	0	0	0
TOTAL DU PASSIF	117 874 938	7 129 831	5 011 918	7 667 959	-7 592 203	130 092 443

4.6.2 Compte de résultat sectoriel

	31/12/2018					
	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Primes émises	8 108 882	3 437 953	641 483	0	-244 389	11 943 929
Variation des primes non acquises	0	-437	1 490	0	-638	415
Primes acquises	8 108 882	3 437 516	642 973	0	-245 027	11 944 344
Produit net bancaire, net du coût du risque	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	30 620	135 858	-27 731	138 747
Autres produits d'exploitation	-51 853	16 040	-3 404	0	-2 621	-41 838
Produits des placements	2 559 313	128 715	87 529	8 382	-5 476	2 778 463
Charges des placements	-39 742	-5 987	-22 454	-6 822	4 130	-70 875
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	21 998	1 742	-54 170	8 496	0	-21 934
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	-1 005 589	0	-44 015	0	0	-1 049 604
Variation des dépréciations sur placements	-32 653	-2 423	-507	-6	0	-35 589
Produits des placements nets de charges	1 503 327	122 047	-33 617	10 050	-1 346	1 600 461
Charges des prestations des contrats	-7 775 559	-2 493 692	-448 779	0	201 117	-10 516 913
Produits des cessions en réassurance	-3 970	-279 073	-52 830	0	242 188	-93 685
Charges des cessions en réassurance	1 644	241 223	57 323	0	-249 003	51 187
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-2 326	-37 850	4 493	0	-6 815	-42 498
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	0	0	-32 506	-83 361	4 373	-111 494
Frais d'acquisition des contrats	-605 037	-527 732	-113 254	0	24 991	-1 221 032
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés	0	0	0	0	0	0
Frais d'administration	-405 061	-132 642	-17 218	0	59 078	-495 843
Autres produits opérationnels courants	664	10	19 298	711	-9 289	11 394
Autres charges opérationnelles courantes	-1	0	-14 197	-1 660	3 270	-12 588
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	773 036	383 697	34 409	61 598	0	1 252 741
Autres produits opérationnels	2 065	484	1 518	68 492	0	72 559
Autres charges opérationnelles	-2 030	-1 633	-2 927	-34 523	0	-41 113
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	773 071	382 548	33 000	95 567	0	1 284 187
Charge de financement	-24 089	0	-334	0	0	-24 423
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	18 104	0	0	18 104
Impôt sur les résultats	-259 346	-132 980	-8 715	-21 744	0	-422 785
Résultat après impôt des activités discontinues	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	489 636	249 568	42 056	73 824	0	855 083
Intérêts minoritaires	-1	-8 610	-572	-170	0	-9 353
Résultat net (part du groupe)	489 634	240 959	41 484	73 654	0	845 731

4.7 Notes relatives au bilan

4.7.1 Écarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2018
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
Total	289 513	0	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France						
Non-Vie France						
International	-133 497					-133 497
Autres	-19 208					-19 208
Total	-152 705	0	0	0	0	-152 705
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	70 734					70 734
Autres	26 402					26 402
Total	136 808	0	0	0	0	136 808

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2017
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
Total	289 513	0	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France						
Non-Vie France						
International	-133 497					-133 497
Autres	-19 208					-19 208
Total	-152 705	0	0	0	0	-152 705
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	70 734					70 734
Autres	26 402					26 402
Total	136 808	0	0	0	0	136 808

La décomposition des écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur nette		
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	1 205	1 205
PROCOURTAGE SAS	183	183
ACM VIE SA	38 467	38 467
FONCIÈRE MASSÉNA SA	26 219	26 219
PARTNERS ASSURANCES SA	4 999	4 999
AMGEN SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	52 986	52 986
AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS Y REASEGUROS SA *	0	11 553
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA *	11 553	0
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	1 196	1 196
Total	136 808	136 808

* AMSYR a fait l'objet d'une fusion absorption par l'entité AGRUPACIÓ AMCI avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. L'écart d'acquisition figurant dans les comptes d'AMSYR demeure dans les comptes d'AGRUPACIÓ AMCI suite à cette fusion.

4.7.2 Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2018
Valeurs des portefeuilles	45 370		-1 800	43 570
Fonds de commerce	13 166			13 166
Droit au bail	1 833		-1 259	574
Cessions et droits similaires	2 184	8 365	-8 209	2 340
Autres	20 246	3 620	-3	23 863
Valeur brute	82 799	11 985	-11 271	83 512
Amortissements valeurs de portefeuilles	-34 065	-2 714		-36 779
Fonds de commerce	-2 385	-517		-2 902
Droit au bail	0			0
Cessions et droits similaires	-1 967	-8 312	8 112	-2 167
Autres	-20 146	-1 820		-21 966
Amortissements et dépréciations	-58 563	-13 363	8 112	-63 814
Autres immobilisations incorporelles nettes	24 236	-1 378	-3 159	19 699

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2017
Valeurs des portefeuilles	45 370			45 370
Fonds de commerce	14 697		-1 531	13 166
Droit au bail	1 833			1 833
Concessions et droits similaires	2 051	133		2 184
Autres	20 718		-472	20 246
Valeur brute	84 670	133	-2 003	82 799
Amortissements valeurs de portefeuilles	-29 960	-4 105		-34 065
Fonds de commerce	-1 646	-739		-2 385
Droit au bail	0			0
Concessions et droits similaires	-1 889	-78		-1 967
Autres	-20 358	-43	255	-20 146
Amortissements et dépréciations	-53 853	-4 965	255	-58 563
Autres immobilisations incorporelles nettes	30 816	-4 832	-1 748	24 236

4.7.3 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Variation de périmètre	Hausse / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2018
Valeur brute	2 965 555	0	-19 558			2 945 997
Amortissements et dépréciations	-311 541	0	-29 100			-340 641
Valeur nette des immeubles de placement	2 654 014	0	-48 658	0	0	2 605 356

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Variation de périmètre	Hausse / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2017
Valeur brute	1 896 946	771 359	297 250			2 965 555
Amortissements et dépréciations	-261 218	-29 242	-21 081			-311 541
Valeur nette des immeubles de placement	1 635 728	742 117	276 169	0	0	2 654 014

4.7.4 Juste valeur des immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur au bilan	2 605 356	2 654 014
Valeur de marché	3 525 803	3 392 421
Plus ou moins-value nette sur immeubles de placement	920 447	738 407

4.7.5 Placements financiers par nature

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	12 999 599	12 999 599
Placements financiers - immobiliers	403 354	403 354
Obligations et autres titres à revenus fixes	65 590 069	65 590 069
Actifs disponibles à la vente	78 993 023	78 993 023
Placements financiers - immobiliers	260 533	260 533
Obligations et autres titres à revenus fixes	13 541 967	14 468 414
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	13 802 500	14 728 948
Actions et autres titres à revenus variables (1)	11 561 572	11 561 572
Placements financiers - immobiliers	1 607 934	1 607 934
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 664 356	3 664 356
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	16 833 863	16 833 863
Prêts et créances	3 020 567	3 020 567
Placements financiers	112 649 952	113 576 400
Immobiliers de placement	2 605 356	3 525 803
Instruments dérivés	104	104
Placements du fonds général (A) (2)	115 255 412	117 102 307
Placements des contrats en unités de compte (B)	12 176 875	12 176 875
Total (A) + (B)	127 432 287	129 279 182

(1) Dont OPCVM monétaires : 6 062 138 milliers d'euros.

(2) Dont Produits structurés : 2 178 620 milliers d'euros (en juste valeur).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017 pro forma	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	13 125 551	13 125 551
Placements financiers - immobiliers	422 075	422 075
Obligations et autres titres à revenus fixes	66 499 393	66 499 393
Actifs disponibles à la vente	80 047 019	80 047 018
Placements financiers - immobiliers	265 851	265 851
Obligations et autres titres à revenus fixes	12 035 715	13 144 153
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	12 301 566	13 410 004
Actions et autres titres à revenus variables (1)	11 861 854	11 861 854
Placements financiers - immobiliers	1 593 125	1 593 125
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 856 068	3 856 067
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	17 311 047	17 311 046
Prêts et créances	1 753 717	1 753 717
Placements financiers	111 413 349	112 521 785
Immobiliers de placement	2 654 014	3 392 421
Instruments dérivés	959	959
Placements du fonds général (A)	114 068 322	115 915 166
Placements des contrats en unités de compte (B)	11 776 696	11 776 696
Total (A) + (B)	125 845 018	127 691 862

(1) Dont OPCVM monétaires : 6 004 613 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	13 124 771	13 124 771
Placements financiers - immobiliers	422 075	422 075
Obligations et autres titres à revenus fixes	63 125 170	63 125 170
Actifs disponibles à la vente	76 672 016	76 672 016
Placements financiers - immobiliers	265 851	265 851
Obligations et autres titres à revenus fixes	12 035 715	13 144 153
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	12 301 566	13 410 004
Actions et autres titres à revenus variables (1)	7 324 472	7 324 472
Placements financiers - immobiliers	593 509	593 509
Obligations et autres titres à revenus fixes	989 443	989 443
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	8 907 424	8 907 424
Prêts et créances	1 706 746	1 706 746
Placements financiers	99 587 752	100 696 190
Immobiliers de placement	2 654 014	3 392 421
Instruments dérivés	959	959
Placements du fonds général (A)	102 242 725	104 089 570
Placements des contrats en unités de compte (B)	9 252 175	9 252 175
Total (A) + (B)	111 494 900	113 341 745

(1) Dont OPCVM monétaires : 4 724 920 milliers d'euros.

Les placements financiers en unités de compte se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Placements immobiliers	777 638	644 132	89 200
Valeurs amortissables et assimilées	920 813	556 449	133 667
Actions	591 527	963 006	957 872
OPCVM actions	4 516 411	4 928 042	3 996 449
OPCVM obligataires	1 637 304	1 343 029	1 091 557
Autres OPCVM	3 733 181	3 342 039	2 983 430
Total	12 176 875	11 776 696	9 252 175

L'amendement IFRS 4 de septembre 2016 autorise les groupes d'assurance à différer l'application d'IFRS 9.

Conformément aux paragraphes 39 E et 39G de cet amendement IFRS 4, il est prévu que l'annexe des comptes consolidés communique les informations suivantes. À noter que ces informations sont présentées hors unités de compte qui seront comptabilisées sur option irrévocable en juste valeur par le Résultat en IFRS 9.

Part des SPPI par intention de gestion en valeur de marché :

(en milliers d'euros)

	31/12/2018				
Notation Standard & Poor's	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts	Total
AAA	3 703 154	1 382 820			5 085 974
AA+	1 217 005	629 258			1 846 264
AA	16 984 785	4 240 623			21 225 408
AA-	3 518 088	358 566			3 876 654
A+	5 296 646	2 249 096			7 545 742
A	7 000 016	2 914 843	97 531		10 012 390
A-	8 120 743	123 138	492		8 244 373
BBB+	6 802 897	200 088	27 807		7 030 792
BBB	4 708 648	347 125			5 055 773
BBB-	452 561				452 561
BB+	239 288				239 288
BB	40 913		1 933		42 846
BB-	23 248				23 248
B+	21 226				21 226
B	11 107				11 107
B-	5 780				5 780
NN (non noté)	6 521 889	2 157 481		263	8 679 634
Totaux SPPI	64 667 994	14 603 040	127 762	263	79 399 059

Montant des actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM) classés en SPPI :

(en milliers d'euros)

	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes
Actifs détenus jusqu'à l'échéance en SPPI	13 677 055	14 603 040	925 985

La réévaluation comptabilisée directement en capitaux propres des actifs financiers SPPI disponibles à la vente s'élève à 5 176 645 milliers d'euros.

4.7.6 Instruments financiers comptabilisés au coût

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes, en raison de l'évolution des conditions de marchés ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des instruments financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur un marché actif ;
- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1 ;
- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Les caractéristiques de ces niveaux de juste valeur sont détaillées dans le paragraphe sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers (« Hiérarchie de la juste valeur »).

	31/12/2018		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	3 020 567	3 020 567	0	3 020 567	0
Prêts	54 145	54 145		54 145	
Avances et dépôts	201 737	201 737		201 737	
Autres prêts et créances	2 764 685	2 764 685		2 764 685	
Créances de réassurance	292 958	292 958	0	0	292 958
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	287 563	287 563			287 563
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	5 395	5 395			5 395
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260 842	260 842	0	260 842	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260 842	260 842		260 842	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 802 500	14 728 947	14 728 947	0	0
Placements financiers - immobiliers	260 533	260 533	260 533		
Effets publics et valeurs assimilées	7 127 139	7 955 419	7 955 419		
Obligations et autres titres à revenus fixes	6 414 828	6 512 996	6 512 996		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 376 867	18 303 314	14 728 947	3 281 409	292 958

	31/12/2017		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	1 706 746	1 706 746	0	1 706 746	0
Prêts	29 175	29 175		29 175	
Avances et dépôts	167 041	167 041		167 041	
Autres prêts et créances	1 510 530	1 510 530		1 510 530	
Créances de réassurance	290 019	290 019	0	0	290 019
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	275 773	275 773			275 773
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	14 246	14 246			14 246
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147 588	147 588	0	147 588	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147 588	147 588		147 588	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 301 566	13 410 004	13 410 004	0	0
Placements financiers - immobiliers	265 851	265 851	265 851		
Effets publics et valeurs assimilées	7 196 228	8 168 486	8 168 486		
Obligations et autres titres à revenus fixes	4 839 487	4 975 667	4 975 667		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	14 445 919	15 554 357	13 410 004	1 854 334	290 019

4.7.7 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	31/12/2018			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	75 737 280	2 191 199	1 064 544	78 993 023
Actions et autres titres à revenus variables	10 288 374	1 646 682	1 064 544	12 999 600
Placements financiers - immobiliers	1 098	402 256		403 354
Obligations et autres titres à revenus fixes	65 447 808	142 261		65 590 069
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	11 874 871	4 958 991	0	16 833 862
Actions et autres titres à revenus variables	10 160 293	1 401 279		11 561 572
Placements financiers - immobiliers	990 435	617 499		1 607 934
Obligations et autres titres à revenus fixes	724 143	2 940 213		3 664 356
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	11 681 345	495 529	0	12 176 874
Actions et autres titres à revenus variables	10 908 741	487 239		11 395 980
Placements financiers - immobiliers	770 648	8 290		778 938
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 956			1 956
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés		104		104
Total des actifs évalués à la juste valeur	99 293 496	7 645 823	1 064 544	108 003 863
Transferts issus du Niveau 1		356 726		356 726
Transferts issus du Niveau 2	12 172			12 172
Transferts issus du Niveau 3				0
Total des transferts vers chacun des niveaux	12 172	356 726	0	368 898

	31/12/2017 pro forma			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	76 760 650	2 281 544	1 004 826	80 047 019
Actions et autres titres à revenus variables	11 094 533	1 026 192	1 004 826	13 125 551
Placements financiers - immobiliers	25 741	396 334		422 075
Obligations et autres titres à revenus fixes	65 640 375	859 018		66 499 393
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	12 698 362	4 612 921	0	17 311 283
Actions et autres titres à revenus variables	10 577 140	736 384		11 313 524
Placements financiers - immobiliers	1 029 686	563 616		1 593 302
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 091 537	3 312 921		4 404 457
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	11 158 769	617 928	0	11 776 696
Actions et autres titres à revenus variables	10 520 309	608 902		11 129 211
Placements financiers - immobiliers	635 107	9 026		644 132
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 353			3 353
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés		959		959
Total des actifs évalués à la juste valeur	100 617 781	7 513 351	1 004 826	109 135 958
Transferts issus du Niveau 1		385 950		385 950
Transferts issus du Niveau 2	218 784			218 784
Transferts issus du Niveau 3		54 210		54 210
Total des transferts vers chacun des niveaux	218 784	440 160	0	658 944

	31/12/2017			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	73 385 646	2 281 544	1 004 826	76 672 016
Actions et autres titres à revenus variables	11 093 753	1 026 192	1 004 826	13 124 771
Placements financiers - immobiliers	25 741	396 334		422 075
Obligations et autres titres à revenus fixes	62 266 152	859 018		63 125 170
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	7 438 923	1 468 501	0	8 907 424
Actions et autres titres à revenus variables	6 771 950	552 522		7 324 472
Placements financiers - immobiliers	74 039	519 470		593 509
Obligations et autres titres à revenus fixes	592 934	396 509		989 443
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	9 057 384	194 791	0	9 252 175
Actions et autres titres à revenus variables	8 973 857	185 765		9 159 622
Placements financiers - immobiliers	80 174	9 026		89 200
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 353			3 353
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés		959		959
Total des actifs évalués à la juste valeur	89 881 953	3 945 795	1 004 826	94 832 574
Transferts issus du Niveau 1		216 178		216 178
Transferts issus du Niveau 2	218 784			218 784
Transferts issus du Niveau 3		54 210		54 210
Total des transferts vers chacun des niveaux	218 784	270 388	0	489 172

4.7.8 Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions et autres titres à revenus variables	Obligations et autres titres à revenus fixes	Total des actifs disponibles à la vente
Solde au 31 décembre 2017	1 004 826	0	1 004 826
Gains et pertes de la période :	59 715	0	59 715
- Comptabilisés par résultat	-16		-16
- Comptabilisés par capitaux propres	59 731		59 731
Achats de la période	3		3
Ventes de la période			0
Émissions de la période			0
Dénouements de la période			0
Transferts	0	0	0
- vers niveau 3			0
- hors niveau 3			0
Variation de périmètre			0
Solde au 31 décembre 2018	1 064 544	0	1 064 544

4.7.9 Échéancier du portefeuille obligataire

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 364 321	19 146 682	42 079 067	65 590 069
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	4 733 443	4 062 155	4 746 368	13 541 967
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	299 388	2 323 120	1 041 847	3 664 356
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	9 397 152	25 531 958	47 867 282	82 796 392

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017 pro forma			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	3 166 233	19 738 302	43 594 858	66 499 393
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	3 430 484	3 173 174	5 432 058	12 035 715
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	54 599	1 811 437	1 990 032	3 856 068
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	6 651 316	24 722 913	51 016 948	82 391 176

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	2 899 388	18 363 031	41 862 751	63 125 170
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	3 430 484	3 173 173	5 432 058	12 035 715
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	29 814	718 056	241 573	989 443
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	6 359 686	22 254 260	47 536 382	76 150 328

4.7.10 Portefeuille obligataire par type d'émetteur

	31/12/2018				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instrument de dettes disponibles à la vente	20 225 967	23 162 470	21 282 042	919 591	65 590 069
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 255 194	9 046 442	240 331		13 541 967
Instrument de dettes à la juste valeur par résultat sur option		3 222 305	426 272	15 779	3 664 356
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	24 481 161	35 431 217	21 948 644	935 370	82 796 392

	31/12/2017 pro forma				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instrument de dettes disponibles à la vente	19 932 881	24 767 792	20 844 065	954 655	66 499 393
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 304 164	7 459 464	272 086		12 035 715
Instrument de dettes à la juste valeur par résultat sur option	9 072	3 370 760	444 346	31 889	3 856 068
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	24 246 117	35 598 016	21 560 498	986 544	82 391 176

	31/12/2017				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instrument de dettes disponibles à la vente	18 490 368	23 983 079	19 731 205	920 518	63 125 170
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 304 164	7 459 465	272 086		12 035 715
Instrument de dettes à la juste valeur par résultat sur option		953 262	20 620	15 561	989 443
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	22 794 532	32 395 806	20 023 911	936 079	76 150 328

4.7.11 Provision pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2018
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	-1 378 118		-23 800	164 029			-1 237 889
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	-16 570	-3 280	-882				-20 732
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	-1 394 688	-3 280	-24 682	164 029	0	0	-1 258 621
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)							
Dépréciations sur prêts et créances							
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépréciations	-1 394 688	-3 280	-24 682	164 029	0	0	-1 258 621

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2017
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	-1 497 057		-187 748	306 687			-1 378 118
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	-22 871		-1 570	7 871			-16 570
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	-1 519 928	0	-189 318	314 558	0	0	-1 394 688
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)							
Dépréciations sur prêts et créances							
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépréciations	-1 519 928	0	-189 318	314 558	0	0	-1 394 688

L'application aux instruments de capitaux propres du groupe NEA, des critères quantitatifs retenus par le GACM pour présumer d'une dépréciation durable, est sans impact sur les comptes IFRS.

4.7.12 Instruments dérivés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur de marché		Valeur de marché	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Swaps de taux d'intérêt	104		955	
Swaps de devises		11 478		
Options de taux				
Caps, floors, collars			4	
Instruments de taux d'intérêt	104	11 478	959	0
Dérivés sur actions et indices boursiers				
Autres				
Autres instruments				
Total instruments dérivés de transaction	104	11 478	959	0

4.7.13 Investissements dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
RMA SA	130 692	16 529	0	12 295	22,02%
ASTREE SA	13 685	1 575	0	1 039	30,00%
Total	144 377	18 104	0	13 334	

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
ACMN IARD SA	38 943	8 273	0	7 915	49,00%
RMA SA	113 758	19 996	0	11 923	22,02%
ASTREE SA	14 217	1 594	0	1 139	30,00%
NELB SA	104 342	1 454	0	2 335	49,00%
Total	271 260	31 317	0	23 312	

Les entités NELB SA et ACMN IARD SA sont en intégration globale au 31 décembre 2018 suite aux opérations de fusion-absorption réalisées sur l'exercice.

4.7.14 Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour primes non acquises	-5 357	-5 199
Provisions pour sinistres à payer	-76 480	-61 527
Prévisions de recours à encaisser	2 607	2 105
Provisions pour risques croissants	-144 610	-144 895
Provisions mathématiques des rentes	-120 817	-98 740
Autres provisions techniques	-219	-4
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non-vie	-344 876	-308 260
Provisions d'assurance vie	-970	-642
Provisions pour sinistres à payer	-2 366	-1 230
Provision pour participation aux bénéfices	-81	-59
Autres provisions techniques	0	0
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie	-3 417	-1 931
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	0	0
Total part des cessionnaires dans les passifs	-348 293	-310 191

4.7.15 Autres immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2018
Valeur brute	176 611	0	16 869	-1 079			192 401
Amortissements et dépréciations	-67 436	0	-9 195	1 137			-75 494
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	109 175	0	7 674	58	0	0	116 907

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2017
Valeur brute	175 802		1 555	-746			176 611
Amortissements et dépréciations	-62 724		-5 025	313			-67 436
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	113 079	0	-3 470	-433	0	0	109 175

4.7.16 Frais d'acquisition reportés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'acquisition reportés sur activité vie	58 879	59 524
Frais d'acquisition reportés sur activité non-vie	51 251	49 327
Total frais d'acquisition reportés	110 130	108 851

4.7.17 Actifs et passifs d'impôt courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
Créances d'impôt exigible	69 497	27 776	25 026
Impôts différés actifs	24 239	24 362	19 115
Total actifs d'impôt courants et différés	93 736	52 138	44 141
Dettes d'impôt exigible	7 561	39 709	34 446
Impôts différés passifs	42 422	189 881	178 802
Total passifs d'impôt courants et différés	49 983	229 590	213 248
Total impôts différés nets	-18 183	-165 519	-159 687

Cette présentation tient compte de la compensation des impôts différés liés à l'intégration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés par nature se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017 pro forma		31/12/2017	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Réévaluation des instruments financiers	-2 169 057	-70 444	-3 311 492	-106 092	-3 193 063	95 976
Participation aux bénéfices sur réévaluation des instruments financiers	1 861 734	69 334	2 832 332	92 771	2 727 252	-79 587
Retraitement des provisions techniques		256 575		276 306		240 549
Impôts différés sociaux		6 969		4 925		4 925
Décalages temporaires comptables-fiscaux		62 549		87 051		85 354
Autres retraitements de consolidation		-35 843		-41 321		-41 093
Total impôts différés nets	-307 323	289 140	-479 159	313 641	-465 811	306 123

4.7.18 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur les assurés	172 994	167 060
Primes acquises non émises	95 322	90 098
Autres créances	16 612	16 800
Créances sur les cédantes	2 635	1 815
Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance acceptée	287 563	275 773

4.7.19 Créances nées des opérations de cession en réassurance

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et récessionnaires	5 233	14 183
Autres créances sur opérations de réassurance	162	63
Total créances nées d'opérations de cession en réassurance	5 395	14 246

4.7.20 Autres créances

	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Fournisseurs	19	202	202
Clients	7 311	10 496	10 496
Créances sur personnel	1 079	189	182
États, organismes sociaux	188 863	141 288	134 825
Associés	2 333	5 283	3 657
Dividendes à recevoir	0	0	0
Débiteurs divers	120 764	81 902	55 903
Produits à recevoir	2 597	2 357	2 357
Autres comptes de régularisation	44 544	22 375	2 445
Charges constatées d'avance	194	3 512	3 461
Intérêts courus et non échus	2 421	148	148
Total	370 125	267 752	213 676

4.7.21 Capital social

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31/12/2018

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	38 114 773	47,60%	47,60%
ADEPI	14 812 172	18,50%	18,50%
CFCM Nord Europe	8 181 455	10,22%	10,22%
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	5 920 499	7,39%	7,39%
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	5,41%	5,41%
CFCM Océan	2 307 412	2,88%	2,88%
CRCM Anjou	1 499 147	1,87%	1,87%
CRCM Centre	1 184 093	1,48%	1,48%
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,16%	1,16%
CRCM Ile-de-France	558 386	0,70%	0,70%
CRCM Normandie	547 203	0,68%	0,68%
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,62%	0,62%
CCM Sud Est	445 061	0,56%	0,56%
CRCM Méditerranée	435 034	0,54%	0,54%
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,38%	0,38%
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	0,00%	0,00%
Divers	1	0,00%	0,00%
Total	80 066 768	100,00%	100,00%

MOUVEMENTS DE CAPITAL DE GACM SA

L'opération d'absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA), la holding d'assurance du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) et de ses filiales en France, en Belgique et au Luxembourg par le GACM a eu pour conséquence une augmentation du capital du GACM de 122,2 millions d'euros et une modification globale de la répartition des détentions entre les différents actionnaires.

Principalement, la CFCM Nord Europe dispose désormais d'un pourcentage de détention du capital du GACM de 10,22 %, contre 0,41 % au 31 décembre 2017.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Le GACM SA n'a émis aucune action de préférence.

4.7.22 Résultat par action

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net part du groupe de la période (en milliers d'euros)	845 731	744 481
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	80 066 768	72 180 191
Résultat par action* (en euros)	10,56	10,31

* identique au Résultat dilué.

4.7.23 Dividende

L'affectation du bénéfice 2018 distribuable au titre du dividende est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Dividende net par action (en euros)	6,00	4,20
Dividende global (en milliers d'euros)	480 401	336 280

4.7.24 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2018
Risques	4 294	4 006			8 300
Contentieux clients	2 467		-38		2 429
Engagements sociaux	45 266		-2 777		42 489
Redressement fiscal	10 079		-9 797		282
Total	62 106	4 006	-12 612	0	53 500

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2017
Risques	5 464		-1 170		4 294
Contentieux clients	2 986		-519		2 467
Engagements sociaux	44 831	946	-511		45 266
Redressement fiscal		10 079			10 079
Total	53 281	11 025	-2 200	0	62 106

4.7.25 Dettes de financement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dettes relatives aux sociétés du groupe *	1 826 379	1 000 278
Dettes relatives aux sociétés avec lien de participation	109	109
Dettes relatives aux autres activités	17 127	57 902
Dettes subordonnées (TSR)	300 000	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	280 803	226 627
Autres	6 008 834	4 284 421
Total	8 433 252	5 569 337

* Il s'agit essentiellement de dettes à court terme et non exposées au risque de taux, représentant les opérations de mises en pension.

Le détail des dettes subordonnées (TSR) est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2015	2016
Nature	Titre subordonné remboursable	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Date d'émission	04/06/2014	04/12/2015	23/03/2016
ISIN	FR0011947720	Sans objet	Sans objet
Cotation	Euronext Paris	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	150 000	100 000	50 000
Nombre de titres	1 500	Sans objet	Sans objet
Nominal	100	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	0	0	0
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	800	0	0
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2018 est de 12 612 milliers d'euros.

4.7.26 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	305 831	5 356	300 475
Provisions pour sinistres à payer	3 060 942	76 479	2 984 463
Provisions pour participation aux bénéficiaires	4 122		4 122
Provisions mathématiques des rentes	348 623	120 817	227 806
Provisions pour risques croissants	452 771	144 610	308 161
Prévisions de recours à encaisser	-166 781	-2 607	-164 174
Provisions pour risques en cours	34 687		34 687
Autres provisions techniques	4 458	4	4 454
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	4 044 653	344 659	3 699 994
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéficiaires			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats d'assurance *	4 044 653	344 659	3 699 994

* dont les provisions sur les sinistres corporels Auto de 828 millions d'euros d'ACM IARD SA.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	295 318	5 199	290 119
Provisions pour sinistres à payer	2 739 567	61 527	2 678 040
Provisions pour participation aux bénéficiaires	4 098		4 098
Provisions mathématiques des rentes	312 317	98 740	213 577
Provisions pour risques croissants	412 679	144 895	267 784
Prévisions de recours à encaisser	-138 016	-2 105	-135 911
Provisions pour risques en cours	34 790		34 790
Autres provisions techniques	3 049	4	3 045
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	3 663 802	308 260	3 355 542
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéficiaires			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats d'assurance	3 663 802	308 260	3 355 542

4.7.27 Passifs relatifs aux contrats financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	12 182 150		12 182 150
Provisions mathématiques épargne	66 951 149		66 951 149
Provisions pour sinistres à payer	1 044 218	2 366	1 041 852
Provisions pour participation aux bénéfices	5 092 220	81	5 092 139
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	4 645 137		4 645 137
Provisions globales de gestion	109 793		109 793
Provisions mathématiques des rentes	639 573		639 573
Autres provisions techniques	3 736	1 187	2 549
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	86 022 839	3 634	86 019 205
Provisions mathématiques			
Provisions pour sinistres à payer			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré avec participation discrétionnaire	12 129 190		12 129 190
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	12 129 190	0	12 129 190
Total passifs techniques des contrats financiers	98 152 029	3 634	98 148 395

* dont provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 209 millions d'euros d'ACM IARD SA et 512 millions d'euros d'ACM VIE SA, bruts de réassurance.

(en milliers d'euros)	31/12/2017 pro forma		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	12 288 756		12 288 756
Provisions mathématiques épargne	66 010 649		66 010 649
Provisions pour sinistres à payer	939 364	2 656	936 708
Provisions pour participation aux bénéficies	4 958 813	59	4 958 754
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	4 286 695		4 286 695
Provisions globales de gestion	97 102		97 102
Provisions mathématiques des rentes	604 765		604 765
Autres provisions techniques	4 295	883	3 412
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	84 903 744	3 598	84 900 146
Provisions mathématiques			
Provisions pour sinistres à payer			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré avec participation discrétionnaire	11 735 429		11 735 429
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	11 735 429	0	11 735 429
Total passifs techniques des contrats financiers	96 639 173	3 598	96 635 575

(en milliers d'euros)	31/12/2017		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	3 394 673		3 394 673
Provisions mathématiques épargne	66 010 649		66 010 649
Provisions pour sinistres à payer	846 049	1 230	844 819
Provisions pour participation aux bénéficies	4 513 388	59	4 513 329
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	3 932 495		3 932 495
Provisions globales de gestion	88 623		88 623
Provisions mathématiques des rentes	575 084		575 084
Autres provisions techniques	2 217	642	1 575
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	75 430 683	1 931	75 428 752
Provisions mathématiques			
Provisions pour sinistres à payer			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré avec participation discrétionnaire	9 208 645		9 208 645
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	9 208 645	0	9 208 645
Total passifs techniques des contrats financiers	84 639 328	1 931	84 637 397

4.7.28 Participation aux bénéfices différée nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat	983 529	1 042 839	475 128
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par réserves (titres disponibles à la vente)	5 823 426	8 232 422	7 921 643
Participation aux bénéfices différée - autres retraitements	321 580	314 714	297 236
Total participation aux bénéfices différée passive	7 128 535	9 589 975	8 694 007

L'application au périmètre NEA des méthodes comptables du GACM conduit à constater à l'ouverture du bilan consolidé 2018 et par imputation sur les réserves consolidées :

- une participation aux bénéfices différée passive sur la réserve de capitalisation de 61,3 millions d'euros ;
- une participation aux bénéfices différée passive sur la provision d'égalisation emprunteur déductible de 7,6 millions d'euros ;
- soit un impact net d'impôts différés de 45,8 millions d'euros.

4.7.29 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Assurés	33 833	32 559	23 292
Intermédiaires	77 126	70 412	53 676
Coassureurs	1 674	2 868	26
Autres dettes	10 539	12 610	12 610
Sous-total	123 172	118 449	89 604
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Cédantes	1 349	2 940	3 281
Intermédiaires	0	0	0
Sous-total	1 349	2 940	3 281
Total	124 521	121 389	92 885

4.7.30 Dettes nées des opérations de cession en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants des cessionnaires	8 214	10 556
Dépôts espèces	188 460	184 101
Total	196 674	194 657

4.7.31 Autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
Comptes de personnel	43 873	37 064	32 512
État, organismes sociaux	121 233	115 780	97 705
Charges à payer	19 805	19 349	18 659
Créditeurs divers	60 138	84 960	59 215
Dettes fournisseurs	40 077	46 106	44 321
Autres dettes	181 105	247 382	207 048
Total	466 231	550 641	459 460

4.8 Notes relatives au compte de résultat

4.8.1 Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	Variation pro forma	31/12/2017
	Valeur brute	Valeur brute	2018 / 2017	Valeur brute
Épargne	6 558 886	5 976 311	9,7%	5 251 014
Retraite	224 281	272 252	-17,6%	242 008
Épargne / Retraite	6 783 167	6 248 563	8,6%	5 493 022
Temporaire	241 123	228 163	5,7%	223 460
Vie entière	98 512	94 095	4,7%	67 180
Dépendance	35 448	34 756	2,0%	33 214
Garantie des accidents de la vie (GAV)	77 365	70 396	9,9%	65 022
Santé	890 326	850 215	4,7%	831 762
Emprunteurs	1 557 673	1 474 320	5,7%	1 370 348
Autres prévoyances	143 236	135 723	5,5%	131 635
Prévoyance / Santé / Emprunteur	3 043 683	2 887 668	5,4%	2 722 621
Habitation	613 488	581 563	5,5%	543 693
Automobile	1 152 942	1 087 458	6,0%	1 014 495
Protection juridique	52 184	49 526	5,4%	46 011
Autres	264 558	240 574	10,0%	245 433
Assurance dommages	2 083 172	1 959 121	6,3%	1 849 632
Cautions	4 286	5 774	-25,8%	5 774
Acceptations	29 621	13 831	114,2%	1 603
Total des primes émises	11 943 929	11 114 958	7,5%	10 072 652
dont primes émises assurance vie	8 366 162	7 753 990		6 869 556
dont primes émises assurance non-vie	3 577 767	3 360 967		3 203 096

4.8.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

31/12/2018											
(en milliers d'euros)	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	7 974 375	75 605	122 991	14 951	172 295	1 056	1 668	3 206	15	0	8 366 162
Assurance non-vie	3 173 240	1 377	58 313	1 942	342 194	451	51	197	2	0	3 577 767
TOTAL	11 147 615	76 982	181 304	16 893	514 489	1 507	1 719	3 403	17	0	11 943 929

31/12/2017 pro forma											
(en milliers d'euros)	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	7 387 378	91 265	83 466	14 674	171 510	1 118	1 884	2 679	16	0	7 753 990
Assurance non-vie	2 967 708	1 438	56 703	1 944	332 489	447	61	174	3	0	3 360 967
TOTAL	10 355 086	92 703	140 169	16 618	503 999	1 565	1 945	2 853	19	0	11 114 958

31/12/2017											
(en milliers d'euros)	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	6 639 410	12 757	25 508	14 674	171 510	1 118	1 884	2 679	16	0	6 869 556
Assurance non-vie	2 809 837	1 438	56 703	1 944	332 489	447	61	174	3	0	3 203 096
TOTAL	9 449 247	14 195	82 211	16 618	503 999	1 565	1 945	2 853	19	0	10 072 652

4.8.3 Produits des placements nets de charges des placements

	31/12/2018					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	152 832	-730	10 197	0		162 300
Actifs disponibles à la vente	2 106 680	-12 784	201 855	-33 730		2 262 021
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	313 342		-235 950		-1 049 604	-972 212
Immeubles de placement	10 490		-12	-1 859		8 620
Prêts et créances	10 161	-4 932		-12		5 218
Instruments dérivés	173		-851			-678
Investissements dans les entreprises associées	13 188					13 188
Autres	171 596	-52 430	2 827	12		122 005
Total	2 778 463	-70 875	-21 934	-35 589	-1 049 604	1 600 461

	31/12/2017 pro forma					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	231 531	-927	4 711	0		235 315
Actifs disponibles à la vente	1 936 616	-10 421	869 614	-910		2 794 899
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	295 405		342 797		572 057	1 210 259
Immeubles de placement	9 250		9 563	-1 372		17 441
Prêts et créances	18 296	-4 855				13 441
Instruments dérivés	235		-2 077			-1 842
Investissements dans les entreprises associées	12 501			-183		12 318
Autres	90 422	-58 264	-19 443	-103		12 612
Total	2 594 256	-74 467	1 205 165	-2 568	572 057	4 294 443

	31/12/2017					Total
	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	223 022	-927	4 711	-8		226 798
Actifs disponibles à la vente	1 800 655	-10 421	888 119	-870		2 677 483
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	99 275		166 271		488 242	753 788
Immeubles de placement	9 250		9 563	-1 372		17 441
Prêts et créances	15 360	-4 855				10 505
Instruments dérivés	235		-2 077			-1 842
Investissements dans les entreprises associées	22 751			-183		22 568
Autres	87 793	-31 256	-19 443	-95		36 999
Total	2 258 341	-47 459	1 047 144	-2 528	488 242	3 743 740

4.8.4 Charges de prestation des contrats

	31/12/2018			
	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	-5 700 096	-2 073 032	-925 034	-8 698 162
Variations des provisions d'assurance	-1 797 895	-257 218	440 782	-1 614 331
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	-274 484	5 399	53 033	-216 051
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	-2 970	-3 115	0	-6 085
Variations des autres provisions techniques	-115	21 577	-3 746	17 716
Total	-7 775 560	-2 306 389	-434 965	-10 516 913

	31/12/2017			
	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	-5 529 757	-1 765 040	-363 819	-7 658 616
Variations des provisions d'assurance	-1 814 873	-245 218	-30 463	-2 090 554
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	-1 119 312	9 979	-1 441	-1 110 774
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	-213 297	2 897	0	-210 400
Variations des autres provisions techniques	0	15 170	-601	14 569
Total	-8 677 239	-1 982 212	-396 324	-11 055 775

4.8.5 Charges de gestion

Par destination

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Frais d'acquisition ou assimilés	-604 755	-526 612	-89 665	-1 221 032
Frais de gestion des sinistres	-30 232	-146 447	-17 628	-194 307
Frais de gestion des placements	-36 900	-1 788	-5 303	-43 991
Frais d'administration	-405 049	-77 103	-13 691	-495 843
Autres charges techniques	-54 479	-57 193	-9 721	-121 393
Total	-1 131 415	-809 143	-136 008	-2 076 566

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Frais d'acquisition ou assimilés	-531 995	-468 473	-45 740	-1 046 208
Frais de gestion des sinistres	-25 018	-136 922	-15 368	-177 308
Frais de gestion des placements	-8 414	-758	-2 391	-11 563
Frais d'administration	-373 349	-67 686	-10 235	-451 270
Autres charges techniques	-46 486	-55 092	-7 701	-109 279
Total	-985 262	-728 931	-81 435	-1 795 628

Par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Commissions	-944 904	-488 026	-77 597	-1 510 527
Frais de gestion	-201 158	-322 446	-66 838	-590 442
Autres	14 647	1 329	8 427	24 403
Total	-1 131 415	-809 143	-136 008	-2 076 566

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Commissions	-840 192	-431 638	-35 555	-1 307 385
Frais de gestion	-140 914	-295 794	-54 243	-490 951
Autres	-4 156	-1 499	8 363	2 708
Total	-985 262	-728 931	-81 435	-1 795 628

4.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/2017				
	Mazars	Deloitte	PWC	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total	Mazars	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	850	200	78	675	287	152	2 243	762	472	271	161	1 666
Services autres que la certification des comptes	137	24					161	298				298
Total	987	224	78	675	287	152	2 404	1 060	472	271	161	1 964

4.8.7 Produits et charges nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	31/12/2018			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	-3 685	-82 561	-7 439	-93 685
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	684	19 208	4 424	24 316
Autres provisions techniques cédées	244	16 913	258	17 415
Commissions reçues des réassureurs	399	7 165	1 892	9 456
Résultat net des cessions en réassurance	-2 358	-39 275	-865	-42 498

(en milliers d'euros)	31/12/2017			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	-32 008	-77 964	-4 852	-114 824
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	15 309	14 713	5 375	35 397
Autres provisions techniques cédées	0	16 725	229	16 954
Commissions reçues des réassureurs	6 149	8 210	492	14 851
Résultat net des cessions en réassurance	-10 550	-38 316	1 244	-47 622

4.8.8 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	-396 600	-613 877
Impôts différés	-26 184	81 898
Total	-422 785	-531 979

4.8.9 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 259 764
Charge d'impôt théorique	34,43%	433 737
Plus-values à long terme de cessions de titres non consolidés	0,01%	75
Dividendes régime mère / fille	-1,59%	-20 051
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	-0,16%	-2 068
Impôt différé passif sur restructuration du pôle immobilier	-0,09%	-1 098
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	-0,51%	-6 475
Différences de taux d'imposition	1,44%	18 112
Autres	0,04%	549
Impôt effectif	33,56%	422 781

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 254 915
Charge d'impôt théorique	34,43%	432 067
Plus-values à long terme de cessions de titres non consolidés	0,60%	7 570
Opération GÉCINA / EUROSIC	0,27%	3 329
Dividendes régime mère / fille	-1,02%	-12 832
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	-1,05%	-13 133
Impôt différé passif sur restructuration du pôle immobilier	-0,01%	-95
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	-1,82%	-22 898
Surtaxe exceptionnelle d'IS	10,75%	134 877
Autres	0,25%	3 094
Impôt effectif	42,39%	531 979

4.9 Effectifs

<i>(Effectifs en équivalent temps plein)</i>	31/12/2018	31/12/2017 pro forma	31/12/2017
France	2 725	2 637	2 460
International	926	930	894
Total	3 651	3 567	3 354

4.10 Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	Clôture 2017 pro forma	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert mobilité	Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels Hyp. démog.	Variation des écarts actuariels d'expérience	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2018
Engagements	34 135	454		1 385	-2 355	776	-52	-593	-1 453		32 297
Contrats d'assurance	21 700		376		-171	7			-478	3 773	25 207
Provisions	11 835	111	-1	18	-3 590	-6	0	-395	-838	-13	7 120

(en milliers d'euros)	Clôture 2016	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert mobilité	Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels Hyp. démog.	Variation des écarts actuariels d'expérience	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2017 pro forma
Engagements	32 018	361		1 506	938	898	-419	449	-1 616		34 135
Contrats d'assurance	20 754		242		-219	355			-583	1 150	21 700
Provisions	11 122	116	-1	154	948	185	-142	277	-823	-1	11 835

Le tableau ci-dessous détaille les actifs affectés à la couverture des avantages au personnel :

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	En %	Montant	En %	Montant
Actions	2%	598	3%	626
Obligations	87%	24 162	92%	22 816
Immobilier				
Autres actifs	11%	3 071	6%	1 446
Total	100%	27 831	100%	24 888

4.11 Engagements donnés et reçus

	31/12/2018	31/12/2017
Engagements reçus	5 186 725	4 972 666
Cautions bancaires garantissant des prêts	447 970	526 500
Engagements reçus sur actifs (<i>caps, floors, reverse repo, swaps</i>)	4 642 279	4 360 170
Engagements sur actifs immobiliers	95 737	85 489
Avals et cautions	739	507
Engagements donnés	2 575 014	1 734 193
Engagements sur actifs ou revenus	2 288 475	1 587 507
Nantissements	9 590	16 436
Engagements sur actifs immobiliers	95 737	92 617
Engagements à terme	125 596	
Avals et cautions	7 128	
Autres engagements donnés	48 488	37 633
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	136 530	111 332

4.12 Périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2018		31/12/2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Société mère						
GACM SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
Sociétés d'assurance						
ACMN IARD SA	France	Fusion avec ACM IARD	0%	0%	49%	49%
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	97%	97%	96%	96%
ACM VIE SAM	France	Entreprise combinée	100%	-	100%	-
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ICM LIFE SA	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
MTRL	France	Entreprise combinée	100%	-	100%	-
ASTREE SA	Tunisie	MEE	30%	30%	30%	30%
RMA SA	Maroc	MEE	22%	22%	22%	22%
PARTNERS ASSURANCES SA	Belgique	Globale (IG)	100%	100%	51%	51%
NELB SA	Belgique	Globale (IG)	100%	100%	49%	49%
NELL SA	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
ACM RÉ SA	Luxembourg	Sortie de périmètre	0%	0%	100%	100%
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA	Espagne	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%
AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Fusion avec AGRUPACIÓ AMCI	0%	0%	100%	95%
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	88%	90%	88%	90%
AMGEN SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
Autres sociétés						
GACM ESPAÑA SA	Espagne	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AMDIF SL	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ACM SERVICES SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PROCOURTAGE SAS	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GIE ACM	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ATLANTIS ASESORES SL	Espagne	Globale (IG)	80%	80%	80%	80%
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Espagne	Globale (IG)	80%	80%	80%	80%
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA	Espagne	Globale (IG)	60%	60%	60%	60%
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA	Espagne	Globale (IG)	90%	88%	90%	88%
Sociétés immobilières						
SCI ACM	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI ACM COTENTIN	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100%	100%	67%	67%
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100%	100%	67%	67%
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100%	100%	67%	67%

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, le GACM n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

4.13 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du GACM s'élève à 2 148 561 milliers d'euros.

Les participations les plus significatives sont détaillées dans le tableau suivant :

Dénomination sociale	Lieu du siège	31/12/2018		31/12/2017		
		Valeur brute	Détention	Résultat	Capitaux propres	Valeur brute
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Strasbourg	739 452	12%	111 126	6 451 337	739 452
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation - Actions ordinaires	Québec	78 110	10%	19 253	936 559	85 870
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation - Actions préférentielles		48 360	21%			50 180
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée - Actions ordinaires	Québec	14 460	10%	10 582	123 027	17 150
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée - Actions préférentielles		4 980	21%			5 170
DESJARDINS, Assurances Générales inc. - Actions ordinaires	Québec	43 600	10%	15 225	352 422	46 550
DESJARDINS, Assurances Générales inc. - Actions préférentielles		11 380	21%			11 810
DESJARDINS, Services d'assurances Générales, inc.	Québec	25 460	10%	29 152	10 719	24 530
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions ordinaires	Québec	39 720	10%	32 702	318 559	40 280
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions préférentielles		9 410	21%			9 760
LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. - Actions ordinaires	Québec	15 240	10%	3 755	109 509	16 910
LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. - Actions préférentielles		2 970	21%			3 090
MUTUELLES INVESTISSEMENTS SAS	Strasbourg	98 391	10%	-4 965	925 031	92 503

4.14 Gestion des risques

4.14.1 Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, les sociétés d'assurances du GACM souscrivent tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

À noter notamment les risques suivants relatifs aux sociétés non-vie :

- dommages corporels : incapacité, invalidité, frais de soins, dépendance, décès accidentel ;
- automobile : dommages et responsabilité civile ;
- risques particuliers et professionnels : incendie, explosion, dommages dus aux éléments naturels, catastrophes naturelles ;
- responsabilité générale des particuliers et des professionnels ;
- pertes pécuniaires diverses ;
- protection juridique.

En ce qui concerne les sociétés vie : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification : assurances de personne, assurance collective, épargne, prévoyance, santé, automobile, etc. ;
- le contrôle de gestion qui assure tout le reporting et les analyses de fond permettant de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;

- la fonction Actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription ;
- la fonction Gestion des Risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la Direction générale approuve le niveau de risques global encouru par les sociétés du groupe et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

4.14.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique d'investissement du groupe et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et assimilés ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de change ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II).

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en

tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;

- le service de contrôle des risques financiers (CRF), qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la Gestion des Risques, qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la Direction générale approuve le niveau de risques global encouru par les sociétés du groupe et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

Risque de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'International, le GACM est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

La gestion des risques de marché du GACM s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger le groupe contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le GACM utilise trois types d'outils de suivi des risques de marché :

- des modèles de gestion de bilan ;
- un modèle d'allocation en actifs risqués ;
- des analyses actif / passif des portefeuilles.

Modèles de gestion de bilan

Il s'agit de modèles d'équilibre, prospectifs et comptables.

Ils ont pour objectif de décrire l'évolution du bilan de la compagnie en fonction de scénarios déterministes ou stochastiques.

En mode déterministe, ils projettent notamment des comptes d'exploitation prévisionnels ainsi que les principaux postes du bilan.

Ils fournissent également la projection de tous les éléments constitutifs de la marge de solvabilité. À ce titre, ils permettent de mesurer les besoins prévisionnels de marge en vue de réaliser, si nécessaire, les opérations financières appropriées.

En mode stochastique, les variables financières (courbe des taux d'intérêt et performances des marchés d'actions) et les variables techniques (sinistralité et cadence de règlement des sinistres pour la non-vie) sont simulées. À chaque simulation correspond un scénario d'évolution des taux, du marché des actions, de la sinistralité et du rythme de règlement des sinistres, qui conduit à une évolution de la valeur boursière des actifs et des comptes des sociétés du groupe.

Un grand nombre de simulations permet d'établir une distribution statistique d'indicateurs comptables et économiques.

Ces modèles sont utilisés pour définir les allocations d'actifs, réaliser des études ALM et produire les calculs Solvabilité II.

Modèle d'allocation en actifs risqués

Le modèle d'allocation permet de déterminer les allocations optimales des principaux actifs risqués (actions, FCPR, gestion alternative, immobilier coté, etc.) sur l'horizon d'un an, en prenant en compte la situation financière et comptable des sociétés du groupe ainsi que les contraintes réglementaires et concurrentielles.

Cette approche permet de définir des enveloppes annuelles d'investissement par grandes classes d'actifs.

Analyses actif / passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de chaque société. Elles fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- projections de flux à l'actif et au passif ;
- suivi des durations de l'actif et du passif ;
- décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- composition des portefeuilles par grande classe d'actifs ;
- composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, et suivi du *rating* moyen ;
- points morts actions.

Risque de tauxNature de l'exposition et gestion du risque

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques (garantie responsabilité civile corporelle automobile, garanties incapacité / invalidité et dépendance), en cas de baisse des taux.

Le Comité Financier définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par le Conseil d'administration des sociétés du groupe et le Conseil de surveillance du GACM.

Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la Direction Financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

Analyse de sensibilité au risque de taux

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du GACM est déterminée en prenant l'hypothèse d'une variation à la hausse et à la baisse de 1 % des taux d'intérêt :

	31/12/2018		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>			
Hausse de 1 % de taux sans risque	-547	-17	-530
Baisse de 1 % des taux sans risque	598	18	580

	31/12/2017 pro forma		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>			
Hausse de 1 % de taux sans risque	-500	-17	-483
Baisse de 1 % des taux sans risque	547	18	529

	31/12/2017		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>			
Hausse de 1 % de taux sans risque	-502	-8	-494
Baisse de 1 % des taux sans risque	548	8	540

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

La sensibilité est enregistrée en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente et en résultat pour les titres classés en juste valeur par résultat.

Risque actions et assimilésNature de l'exposition et gestion du risque

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), relevant du mode d'évaluation défini à l'article R. 343-10 du Code des assurances, vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des dépréciations et / ou une provision pour risque d'exigibilité (PRE) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les valorisations et par conséquent dans les provisionnements comptables susceptibles d'impacter la rémunération des assurés.

Le suivi et la gestion du risque « actions » sont réalisés à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. En fonction des allocations cibles dans les autres classes d'actifs classés en R343-10, l'outil permet de déterminer la proportion maximale admissible d'actions. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le Comité Financier.

L'objectif est de définir les investissements maximaux en actifs R343-10 (principalement actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent, même dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers, de servir une revalorisation minimum sur les portefeuilles épargne et de préserver une partie du résultat de la société.

Analyse de sensibilité au risque de taux

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimée par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	246	44	202
Baisse de 10 % des marchés actions	-246	-51	-195

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017 pro forma		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	244	37	207
Baisse de 10 % des marchés actions	-244	-39	-205

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	230	27	203
Baisse de 10 % des marchés actions	-230	-28	-202

Les impacts présentés tiennent compte du taux de participation aux bénéfices du portefeuille détenant les placements financiers et du taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à

la juste valeur, les provisions pour garantie plancher ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro.

Le portefeuille d'actifs du GACM est très peu exposé aux devises étrangères.

De ce fait, ce risque demeure marginal pour le GACM comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée par hypothèse d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+10 % de chaque devise par rapport à l'euro	30	1	29
-10 % de chaque devise par rapport à l'euro	-30	-1	-29

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017 pro forma		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+10 % de chaque devise par rapport à l'euro	32	1	31
-10 % de chaque devise par rapport à l'euro	-32	-1	-31

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+10 % de chaque devise par rapport à l'euro	25	1	24
-10 % de chaque devise par rapport à l'euro	-25	-1	-24

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

Risque de liquiditéNature de l'exposition et gestion du risque

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

Le GACM gère le risque de liquidité par le biais de *stress tests* et des impasses de liquidités.

Un *stress test* permet d'analyser les besoins de chaque société du groupe en termes d'actifs cessibles à moyen terme. Cette étude est réalisée annuellement. Les résultats du *stress test* sur le passif sont comparés aux positions en actifs cessibles.

Un *stress test* de rachats massifs à horizon 1 an a également été défini sur les fonds d'épargne en euros des sociétés vie. Le résultat de ces ventes est analysé dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le groupe.

Une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les 15 prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs augmentés de la poche monétaire la première année. Aucun chiffre d'affaires n'est pris en compte. Les prestations sont estimées suivant des lois historiques. Cette étude est menée deux fois par an.

Un « plan d'urgence liquidité » a été adopté. Il préconise une surveillance régulière des rachats sur les sociétés vie du groupe par la Direction Modélisation et Risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

Le résultat est analysé dans les rapports réguliers des sociétés du groupe.

Profil des échéances du portefeuille des placements financiers

La note 4.7.9 de l'annexe aux comptes consolidés présente l'échéancier du portefeuille obligataire du GACM (hors contrats en unités de compte).

Risque de crédit et risque de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer les paiements liés au remboursement de sa dette.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences. L'exposition aux dettes des pays périphériques de la zone euro (Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal) est également réduite ;

- limites d'exposition par classe de *rating*. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter l'impact des défauts, dans 95 % des cas, sur la solidité financière de la société.

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières (produits dérivés ou pensions livrées) ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements. Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers.

Les opérations financières suivantes sont susceptibles de générer un risque de contrepartie au sein du GACM :

- les opérations de mises en pension livrée ;
- les produits dérivés tels que les *caps*, *swaptions*, et *cross currency swap* (CCS).

Le risque est toutefois limité par le fait que ces opérations ne sont réalisées qu'avec des contreparties de premier rang et avec lesquelles le GACM a lié des accords d'échange quotidien de collatéral.

4.14.3 Gestion du capital

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur 5 exercices pour toutes les sociétés d'assurance et pour les comptes consolidés du GACM.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage dans un scénario défavorable par rapport au résultat net du scénario central ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

À l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Opérations de fusion

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

L'opération d'absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA), la holding d'assurance du Crédit Mutuel Nord Europe par le GACM SA a été validée par les autorités de contrôle compétentes et notamment par l'ACPR dans une décision publiée au Journal Officiel le 27 juin 2018.

Ces autorisations ont rendu définitives, avec effet rétroactif fiscalement et comptablement au 1^{er} janvier 2018, les opérations d'absorption de la société NEA par le GACM SA, d'ACMN IARD SA par ACM IARD SA et ACMN VIE SA par ACM VIE SA.

Au titre de la comparaison 2017, GACM SA présente des comptes pro forma.

Comme indiqué dans l'annexe au paragraphe 4.7.28, l'harmonisation des règles et méthodes comptables IFRS, correspondant à la constatation d'une participation bénéficiaire passive sur la réserve de capitalisation et sur la provision d'égalisation afin de reconnaître les droits des assurés, s'est traduite par un impact sur les capitaux propres (minoration) d'un montant de 45,8 M€ net d'impôt.

Dans le contexte exposé ci-dessus, nous avons considéré que compte tenu de la complexité, les opérations de fusion constituaient un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les procédures que nous avons mises en œuvre ont consisté en :

- une revue de la documentation produite ;
- une analyse technique concernant la date effective de la fusion ;
- la vérification des écritures comptables résultant du traité de fusion ;
- la vérification de l'intégration de la balance de NEA dans celle de GACM pour établir une balance fusionnée au 31 décembre 2018 compte tenu du processus d'arrêté mis en œuvre pour l'arrêté 2018 ;
- une revue des principes et méthodes comptables de chacune des entités ;
- une revue des travaux d'harmonisation concernant :

Exercice clos le 31 décembre 2018

- les retraitements IFRS ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture ;
- les modalités de détermination des provisions techniques ;
- et leur impact chiffré sur les comptes tel que présenté dans les notes 4.1 et 4.7.28 de l'annexe aux comptes consolidés du GACM.
- la vérification de l'établissement de comptes pro forma 2017 tel que décrite dans l'annexe aux comptes de GACM dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés du GACM.
- provisionnement entre les sociétés d'assurances du GACM SA et du groupe NEA ;
- réaliser une analyse des hypothèses au regard des risques assurés et de la réglementation (taux d'actualisation, tables réglementaires notamment) ;
- procéder à une revue des formules actuarielles utilisées ;
- procéder à un recalcul sur plusieurs lignes de prêt.

Évaluation des provisions pour risques croissants des contrats d'assurance emprunteur

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Les provisions pour risques croissants des contrats emprunteurs relatives aux entités ACM VIE SA et ACM IARD SA, figurant au bilan pour un montant de 721 M€, bruts de réassurance, correspondent à la différence entre l'engagement de l'assureur et l'engagement des assurés sur la période de couverture, à la clôture de l'exercice comme indiqué dans la note 4.7.27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le contexte de la fusion absorption des sociétés d'assurances du groupe NEA, une harmonisation des méthodes et des hypothèses de calcul a été effectuée notamment s'agissant du calcul des provisions pour risques croissants des contrats emprunteurs.

En outre, différentes évolutions réglementaires récentes (amendement « Bourquin » à la loi « Sapin II » de 2017) qui permettent aux assurés de résilier leur contrat emprunteur aux dates anniversaire ont été analysées et leurs impacts ont été pris en compte dans les modalités de détermination des provisions techniques associées.

Dans ce contexte, nous avons considéré que les provisions pour risques croissants des contrats d'assurance emprunteur constituaient un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté à :

- procéder à une revue de la documentation transmise ;
- réaliser une analyse de la cohérence entre la méthodologie de calcul et les conditions contractuelles ;
- revoir les travaux effectués par la société dans le cadre de l'harmonisation des méthodes de

Évaluation des provisions pour sinistres (y compris tardifs et provisions complémentaires) sur les corporels Auto

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Les provisions pour sinistres sur les sinistres corporels Auto correspondent aux sinistres survenus non réglés (tant en principal qu'en accessoire), et intègrent une estimation des prestations non connues ou tardives. Elles figurent au bilan pour un montant de 828 M€ relatif à l'entité ACM IARD SA, comme indiqué dans la note 4.7.26 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'évaluation de ces provisions requiert l'exercice du jugement professionnel de la Direction, et la prise en compte de l'évolution de barèmes de place (Gazette du Palais, BCIV,...), dans l'évaluation des préjudices.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les procédures d'audit que nous avons mises en œuvre ont consisté en une revue :

- des hypothèses et de leur conformité réglementaire ;
- une revue de dossiers corporels auto par entretien avec les gestionnaires ;
- une revue des provisions calculées sur les corporels auto calculées par ACM IARD SA, par :
 - une analyse des méthodes et hypothèse actuarielles ;
 - une revue de la documentation transmise ;
 - une évaluation indépendante des sinistres survenus non déclarés.
- une revue des boni/mali de liquidation.

Évaluation des produits structurés

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Au 31 décembre 2018, les placements financiers s'élèvent à 125 milliards d'euros, dont 2 179 M€ de produits structurés, comme indiqué dans la note 4.7.5 des annexes aux comptes consolidés.

Dans les comptes IFRS, les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. En l'absence de valeur de marché, les produits structurés sont valorisés avec des modèles complexes et sur la base d'hypothèses financières faisant appel au jugement.

Les méthodes de comptabilisation des placements financiers dans les comptes IFRS sont précisées dans la note 4.3.5 des annexes aux comptes consolidés.

Le poids de ces actifs dans le bilan de GACM et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à le considérer comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour la valorisation des produits structurés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, accompagnés de nos experts en ingénierie financière :

- prendre connaissance des processus de valorisation des produits structurés et des contrôles associés ;
- évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation ;
- effectuer une contre-valorisation indépendante de produits structurés sur la base d'un échantillon ;
- apprécier la pertinence des hypothèses et des modèles utilisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société GACM SA par l'Assemblée générale du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG et du 22 mai 2002 pour le cabinet Gross-Hugel.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG était dans la 2^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Gross-Hugel dans la 17^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et Strasbourg,

le 29 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG SA
Francine Morelli
Associée

Cabinet Gross-Hugel
Frédéric Lugnier
Associé

2018



S 4178 (04/2019) - Communication GIE ACM - Crédits visuels : Adobe Stock



Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67906 Strasbourg Cedex 9